

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 517 700 Fax: 5130 36
website: www.au.int

SC13829

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-sixième session ordinaire

23 – 27 janvier 2015

Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/866(XXVI)

Original : anglais

**RAPPORT ANNUEL DE LA PRESIDENTE SUR
LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE
COUVRANT LA PERIODE DE JANVIER A DECEMBRE 2014**



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE A: APERÇU DE LA PRESIDENTE	1
Introduction	1
L'Afrique en 2014	2
PARTIE B : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014	9
Principales activités de la Commission au cours de l'année 2014.....	9
Troisième Plan stratégique de la Commission de l'UA (2014-2017)	11
Résultat 1 : Paix, stabilité, bonne gouvernance, démocratie et droits de l'homme.....	14
Résultat 2 : Augmentation de la production agricole, développement des secteurs agroalimentaires, amélioration de l'accès au marché et réalisation de l'autosuffisance alimentaire collective et la nutrition en Afrique par la promotion des petites exploitations agricoles, un environnement sain, la gestion des ressources naturelles et du changement climatique.	24
Résultat 3: Développement économique et industrialisation inclusifs sous l'impulsion de l'intégration économique.....	31
Résultats 4: Amélioration de la santé, de l'éducation et de l'emploi, soutenue par la science, la technologie et la recherche.....	42
Résultats 5: Stratégies de mobilisation des ressources en vue de l'autosuffisance en Afrique	53
Résultats 6: Une Union des peuples.....	55
Résultat 7 : Capacités institutionnelles et relations avec les CER, les Organes de l'UA et les Partenaires	57
Partie C : CONCLUSIONS ET L'ANNEE A VENIR	71

PARTIE A: APERÇU DE LA PRESIDENTE

Introduction

1. J'ai l'honneur de présenter le Rapport d'activité annuel de 2014 de la Commission de l'Union africaine, représentant le travail accompli au cours de la période allant de janvier à décembre 2014.
2. La Commission a la responsabilité de faciliter et de promouvoir la mise en œuvre de la vision de l'Union africaine (UA) pour un continent intégré, prospère, au service des peuples, et en paix qui occupe sa juste place dans le concert des nations.
3. 2014 a été la première année de la mise en œuvre du 3^{ème} Plan stratégique (2014-2017) visant des résultats concrets. Le présent rapport met en exergue le travail accompli par la Commission dans le cadre de l'exécution de son mandat consiste à coordonner les efforts en vue d'accélérer l'intégration et le développement du continent.

Principales activités de 2014

4. Les principales activités de la Commission pour l'année 2014 sont: la conclusion des événements marquant la célébration du 50^{ème} anniversaire de l'OUA/UA, la consolidation des travaux concernant l'Agenda 2063, les efforts en cours pour résoudre et prévenir les conflits sur le continent, la déclaration de l'Année de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire de l'UA, les activités en cours concernant les sources alternatives de financement, l'action concertée sur les principales initiatives continentales liées aux infrastructures, à l'intégration régionale, à l'industrialisation, au développement des ressources humaines, au changement climatique et à la consolidation de la position africaine commune sur l'Agenda de développement post-2015.
5. La dernière année de consultations sur l'élaboration de l'Agenda 2063 a renforcé notre conviction que son succès dépend de la participation des citoyens africains au processus d'appropriation et de responsabilisation de l'Afrique. Par ailleurs, nous nous félicitons de la participation de nos partenaires, de la Banque africaine de développement, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), de l'Agence du NEPAD, des Communautés économiques régionales (CER) et des autres organes de l'UA à ce processus. Je remercie particulièrement le Forum africain des anciens chefs d'État et de gouvernement pour leur réunion de consultation avec la Commission tenue en décembre 2014 et les contributions précieuses découlant de ce processus. De même, la participation des gouvernements des Etats membres, à travers leurs contributions, lors des réunions des Sommets et des réunions ministérielles et de leurs planificateurs ainsi que les autres contributions faites dans leurs Plans nationaux de développement et leurs observations écrites montrent que le continent a sérieusement foi en son avenir.

6. Par ailleurs, la retraite ministérielle du Comité exécutif, tenue à Bahir Dar, Ethiopie, en janvier 2014 a fourni une plate-forme importante pour des discussions en profondeur sur l'Agenda 2063 ainsi que les priorités programmatiques et institutionnelles. Les recommandations de la retraite ont été adoptées par le Sommet de janvier 2014. La retraite a, entre autres, recommandé la création d'un Comité ministériel de suivi de l'Agenda 2063. Les membres du Comité se sont réunis à deux reprises (en juin et en décembre 2014) et ont reçu des rapports de la Commission sur les priorités, en particulier, sur les voies et moyens de promouvoir l'agenda de l'intégration. Les recommandations faites lors de la réunion du Comité tenue en décembre 2014, au cours de laquelle les questions phares de l'Agenda 2063, ont été examinées, seront présentées au Sommet de janvier 2015.

7. L'Union africaine a réagi face à l'épidémie causée par le virus d'Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone en mobilisant les États membres par le biais des campagnes de préparation et de solidarité en déployant la Mission de l'Union africaine contre l'Ebola en Afrique de l'Ouest (ASEOWA) dans les pays touchés. Vers la fin de l'année, la Commission a mobilisé le secteur privé africain pour appuyer le déploiement accéléré des agents de santé; en vue d'avoir 1000 professionnels africains de la santé, sur le terrain avec des contingents venus de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et des différents États membres. Par ailleurs, tel que demandé, la session extraordinaire du Conseil exécutif tenue le 6 septembre 2014 à Addis-Abeba, Ethiopie, la Commission, en collaboration avec les ministres de la Santé, a œuvré, avec diligence, pour la création, dans les meilleurs délais, d'un Centre africain de lutte contre les maladies.

8. Le travail de la Commission a été effectué dans le contexte d'un changement rapide du continent avec de nombreux indicateurs sociaux, politiques et économiques positifs: dans la bonne direction. Toutefois, les progrès accomplis dans la réalisation de nos objectifs primordiaux au niveau continental – l'éradication de la pauvreté, des maladies, des conflits violents, de la dépendance et du sous-développement - restent lents, d'où la nécessité de veiller à ce que la mise en œuvre de l'Agenda 2063 tienne compte des leçons du passé. Etant une mission globale qui prend en compte nos plans de développement régional, sectoriel et national, l'Agenda 2063 conçoit le travail que nous faisons à différents niveaux, dans les domaines de la paix et la sécurité; de la résolution des conflits armés; de la modernisation de l'agriculture; de la révolution des compétences africaines; de l'intégration régionale; des infrastructures et de l'industrialisation; de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Il est la base des engagements entre l'Afrique et le monde et avec la Position africaine commune sur l'Agenda de développement post-2015, l'une de ses priorités à moyen terme.

L'Afrique en 2014

9. 2014 a été, non seulement une année de défis, mais aussi de nombreuses opportunités pour le continent. De nombreux pays ont continué à faire de sérieux efforts pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, en particulier, dans

les domaines tels que l'accès à l'enseignement primaire et secondaire; la lutte contre la mortalité maternelle et infantile, le VIH et le sida et la réduction de la pauvreté, etc. Le rapport du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) de 2014 sur les OMD indique que huit des dix premiers acteurs ayant œuvré pour la concrétisation accélérée des OMD sont dans les régions de l'Afrique australe, Afrique de l'Est, Afrique centrale et Afrique occidentale; ce qui représente le progrès le plus rapide réalisé dans les pays les moins avancés (PMA).

10. Contre de vents et marées, malgré la reprise économique mondiale lente, le continent connaît une croissance encore grandissante. Selon *les Perspectives économiques en Afrique pour 2014*, 25 pays africains devraient enregistrer un taux de croissance de 6% et plus au cours de l'année, avec l'Afrique Est et l'Afrique de l'Ouest en tête du peloton. L'Afrique centrale les talonne de près, en troisième position, tirée par la croissance au Tchad, de la République démocratique du Congo, du Congo, du Cameroun et du Gabon. Six pays seulement (dont l'Afrique du Sud et l'Égypte) devraient enregistrer un taux de croissance inférieure à 3%.

11. En moyenne, les recettes fiscales continentales entre 2005 et 2012 ont doublé, en raison de la croissance et dans une certaine mesure, grâce à l'amélioration dans la collecte et la gestion des recettes. Les transferts de fonds et les investissements directs étrangers ont également augmenté de plus de 40% pour la même période et tout indique que les transferts de fonds sont maintenant parmi les plus grands flux financiers extérieurs vers l'Afrique.

12. Jusqu'en 2011, les investissements directs étrangers ont été principalement faits dans les pays¹ riches en ressources. Cependant, cette tendance est en train de changer avec de plus en plus de possibilités de diversification des investissements étrangers au-delà des secteurs extractifs, de l'énergie et des minéraux.

13. Les africains sont à l'avant-garde en ce qui concerne la confiance en leur continent, avec un nombre croissant d'entreprises qui deviennent véritablement panafricaines. Les plus fortes proportions d'investissements intra-africains sont dans les services financiers, les services du bâtiment et des travaux publics, les communications, les composants électroniques, les produits chimiques et les produits de consommation. Les investisseurs africains en 2012 représentaient 18% du total des nouveaux projets sur le continent, par rapport aux 7% en 2008. Les cinq principaux investisseurs africains sur le continent, depuis 2003, restent respectivement, l'Afrique du Sud, Maurice, l'Égypte, le Nigeria et le Kenya.

14. Les dépenses publiques dans les infrastructures sur le continent ont augmenté au cours des dernières années, dans de nombreux pays alors que les budgets globaux ont augmenté de 3% sur la période 2011-13, les allocations budgétaires pour les infrastructures ont augmenté de 8% dans la même période avec 21 pays africains qui

¹ Les six principaux bénéficiaires d'IED en 2012 et 2013 étaient l'Afrique du Sud, le Nigeria, le Mozambique, le Maroc, le Ghana et le Soudan. *Perspectives économiques pour l'Afrique en 2014*, publié par la BAD, Centre de développement de l'OCDE et le PNUD.

ont annoncé des engagements budgétaires de l'ordre de 46 milliards de dollars, selon *Infrastructure for Arica Consortium*.

15. Toute une génération de jeunes innovateurs et entrepreneurs africains travaille sur le continent et à l'étranger qui font d'autre part des merveilles. Au même moment, l'accès à l'éducation post-scolaire, à la formation professionnelle, à l'emploi et au capital reste un défi pour l'écrasante majorité des africains.

16. De même, les femmes continuent de se heurter au «plafond de verre». Par exemple, après les élections de cette année en Mauritanie et en Algérie, nous avons noté une importante augmentation du nombre de femmes au sein des cadres de ces pays. De même, le nombre de femmes professionnelles et de femmes d'affaire comme chefs d'entreprises, propriétaires et membres du conseil d'administration, pour ne mentionner que quelques-unes, a continué d'augmenter même s'il est impérativement urgent de mettre plus d'accent sur le placement des femmes africaines dans une position favorable et de leur donner les moyens nécessaires leur permettant de faire de précieuses contributions au système politique.

Intégration

17. Le commerce intra-africain bien qu'en croissance, reste très faible, par rapport à d'autres régions. Ainsi, selon *les Perspectives économiques pour l'Afrique en 2014*, «l'Afrique est le continent qui connaît la plus forte croissance au monde, mais est le moins globalement intégré». Nul doute que les initiatives prises par les CER, y compris les accords tripartites COMESA-EAC-SADC et les efforts d'intégration déployés, au sein de chaque bloc régional, sont de plus en plus pertinents.

18. Au même moment, ce procédé est très lent, en particulier, en ce qui concerne la circulation des africains dans le continent. Bien que la CEDEAO et l'EAC aient fait des progrès dans le cadre de la libre circulation des personnes dans les régions, et travaillent sur une politique commune d'immigration, il est vraiment temps et nécessaires que d'autres régions et le continent accélèrent le processus.

19. Il existe d'autres domaines de l'intégration où les progrès ont été enregistrés quoique lents. Une décennie après l'adoption de la Déclaration et de la Décision de Yamoussoukro, 24 pays ont conclu des accords de ciel ouvert avec des pays étrangers, et très peu de pays africains ont conclu ces accords entre eux. Un rapport sur l'industrie a montré que si seulement douze des principaux pays du continent qui disposent de compagnies aériennes pouvaient conclure des accords de ciel ouvert, plus de 155 000 nouveaux emplois auraient été créés accompagnés de revenus supplémentaires considérables.

20. La Commission de l'UA a donc engagé des discussions avec les principales compagnies aériennes du continent, les ministres des transports, les autorités chargées de l'aviation et les gouvernements sur la nécessité d'accélérer la création d'un marché unique du transport aérien en Afrique. Il est donc important d'encourager les pays

intéressés à jouer un rôle de premier plan. La Commission a également débuté des travaux d'exploration sur les projets phares qui serviront de moteur à la mise en œuvre de la Vision de l'Agenda 2063. Des consultations ont été engagées sur le réseau intégré des trains à grande vitesse; le projet du Grand Barrage d'Inga et l'harmonisation des cadres réglementaires pour le secteur de l'énergie; l'établissement du passeport africain et la création de la Zone de libre-échange continentale, entre autres, et nous nous espérons intensifier ce travail à l'avenir.

21. Au nombre des recommandations de la réunion du Comité ministériel de suivi de décembre 2014 qui s'est tenue à Bahir Dar, on peut citer la présentation d'un rapport d'activité détaillé sur l'intégration, au Sommet de l'UA prévu en juin 2015 qui permettra de comparer l'évolution des différents secteurs et régions et de faire des recommandations.

Démocratie et Paix

22. La majorité des élections tenues cette année ont été libres et équitables, et même lorsqu'il y a eu des problèmes, des efforts concertés ont été déployés pour les résoudre de manière pacifique et à temps. Bien qu'il existe encore des défis à relever, des progrès sont réalisés en vue d'instaurer la paix et de restaurer l'ordre constitutionnel au Burkina Faso, en République centrafricaine, en Egypte, au Mali, en Tunisie, à Madagascar et en Somalie. La suspension de l'UA de Madagascar et de l'Egypte a été levée lorsque les deux pays ont organisé et a organisé avec succès les élections législatives et présidentielles.

23. Au même moment, nous avons également dû faire face, au Nigeria et au Kenya, à la menace du terrorisme; à l'instabilité persistante au Sud-Soudan, en Libye, en République centrafricaine et dans les régions de l'Est de la RDC.

24. La Commission et les CER continuent d'être saisies de ces questions et sont à la recherche de solutions pacifiques, démocratiques et durables aux défis auxquels sont confrontés ces pays. Des progrès ont été accomplis en vue de la mise en œuvre opérationnelle de la capacité africaine d'intervention rapide (ACIRC) et plus généralement dans le cadre du renforcement de l'Architecture africaine de paix, de sécurité et de gouvernance.

Réformes institutionnelles et sources alternatives de financement

25. Des activités sont en cours pour renforcer les institutions de notre Union, améliorer ses méthodes de travail, renforcer sa capacité opérationnelle et accroître ses sources de financement à l'intérieur du continent.

26. Au cours de l'exercice 2014, la Commission a été confrontée à de graves difficultés financières en raison des retards de paiement des contributions par les États membres, de la baisse des financements et des retards accusés par les Partenaires dans le décaissement de leurs financements. Parallèlement, nous avons accompli des

progrès dans le cadre de la création de la Fondation de l'UA et de la Table ronde du secteur privé de l'UA sur la maladie à virus Ebola, ce qui démontre le potentiel de l'UA pour générer des ressources nationales.

27. Je compte sur votre leadership au moment de l'examen du rapport sur les sources alternatives de financement de la Conférence des ministres de l'Economie et des Finances (CAMEF) qui vous a été transmis avant ce Sommet.

Couverture de l'Afrique par les médias

28. Un examen de la couverture de l'Afrique par les médias au cours de 2014, montre une communication beaucoup plus proactive de notre part, en particulier en ce qui concerne les initiatives de développement du continent, de paix et de sécurité. En conséquence, il y a eu quelques changements de perception de l'Afrique essentiellement considérée comme une région sujette aux conflits, bien que cette perception semble encore dominer le discours sur le continent.

29. L'épidémie d'Ebola et les tentatives de peindre une image de tout un continent en proie à la maladie, montrent que nous devons continuer à être vigilants sur l'histoire de l'Afrique. Il en est de même pour les statistiques relatives au continent. La mise en œuvre de l'Institut de statistiques de l'UA, les initiatives liées aux systèmes d'état civil prises par les États membres et les travaux de la CEA et de la BAD sur l'amélioration des données produites localement sur le continent sont donc essentielles, non seulement, pour changer l'image du continent, mais aussi pour nous permettre de suivre les progrès et de remédier aux défaillances.

2015: L'ANNEE A VENIR

30. Le cadre de l'**Agenda 2063** sera soumis au Sommet de janvier 2015 pour adoption et le travail sera terminé au cours du premier semestre du premier Plan décennal. Par ailleurs, il importe de poursuivre les projets phares dont les travaux ont déjà démarré, et la Commission doit s'engager de manière proactive et en collaboration avec les États membres et les CER dans la mise en œuvre desdits projets. Nous allons également exhorter nos États membres et les CER à prendre les mesures nécessaires dès le début de l'année prochaine, pour commencer à travailler sur l'intégration de l'Agenda 2063 dans leurs plans de développement nationaux et régionaux et son intégration dans leur politique nationale, cadres juridiques et institutionnels, tel qu'affirmé dans la Déclaration solennelle du 50^{ème} anniversaire. La Commission, pour sa part, continuera à vulgariser l'Agenda 2063 tel qu'adopté par le Sommet.

31. Au nombre des recommandations de la réunion Comité ministériel de suivi de décembre 2014 qui s'est tenue à Bahir Dar, on peut citer la révision institutionnelle quinquennale de l'UA qui stipule que l'UA doit se pencher sur la pertinence de nos structures actuelles et le *modus operandi* pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063. La Commission a commencé à réaliser une étude comparative entre l'UA et d'autres

institutions régionales similaires, une étude sur laquelle la révision institutionnelle peut se fonder.

32. Le thème de 2015, *Année de l'autonomisation et du développement des femmes en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2063* s'avère important dans la mise en œuvre de notre cadre continental. Un vaste consensus s'est dégagé et il existe des preuves des avantages sociaux de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en ce qui concerne les familles, les communautés ainsi que de l'augmentation évidente des avantages économiques, en plus des droits des femmes qui sont considérés comme des droits humains. Les sociétés qui jouissent d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes ont également tendance à être plus inclusives et tolérantes aux plans social et économique. La Commission a élaboré un document thématique qui comporte les objectifs et activités fixés pour l'année et tiendra, au début de 2015, d'autres consultations avec les ministres en charge des questions liées au genre et les organisations de femmes ; consultations seront axées sur la mobilisation des femmes et des hommes, des gouvernements, de la société civile et des entreprises, dans le cadre de la mise en œuvre de mesures concrètes en faveur de l'égalité des sexes en Afrique.

33. Les objectifs de l'Année de la femme de l'Union africaine sont les suivants : la mobilisation et la sensibilisation des hommes, des femmes, des gouvernements et de la société civile aux actions concrètes visant à promouvoir l'égalité des sexes sur le continent, dans tous les domaines de l'activité humaine; le partage des connaissances et l'apprentissage par l'expérience des meilleures pratiques aux niveaux continental et mondial; le renforcement de l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'Agenda 2063 et dans les cadres stratégiques et les programmes régionaux et nationaux.

34. Nous devons veiller à déployer des efforts concertés pour aider la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone à mettre un terme à l'épidémie d'Ebola et permettre à ces pays de se remettre sur la voie du développement. Nous lançons un appel à tous les Etats membres de l'UA afin qu'ils apportent leur contribution à cet effort de solidarité continentale. Par ailleurs, nous saluons également les opérateurs de réseaux mobiles (MNO) qui travaillent avec nous pour lancer la campagne *SMS Afrique contre Ebola*, qui permet aux citoyens africains de faire un don dans le cadre des efforts de lutte contre le virus Ebola. Les bureaux de représentation de l'UA, lorsqu'ils sont présents, ont également joué un rôle déterminant dans la liaison avec les opérateurs de réseaux mobiles et dans la vulgarisation de la campagne. Nous demandons instamment aux autres États membres qui n'ont pas encore rejoint ladite campagne de le faire à travers leurs opérateurs de téléphonie mobile respectifs.

35. Un nombre important d'**élections** sont prévues sur le continent cette année et l'UA doit veiller à ce que ces élections permettent de consolider les processus démocratiques plutôt que d'être des sources de conflits. Un rapport et une analyse des zones de tension potentielles seront présentés au Sommet, afin de nous permettre de prendre des mesures préventives en vue de la tenue d'élections pacifiques et équitables. Au-delà des élections, nous allons accorder plus d'attention à la promotion

de l'Architecture africaine de gouvernance et dans ce cadre, au renforcement de la gouvernance et du développement démocratiques et des services publics, y compris de l'administration locale et décentralisée.

36. La Commission soumettra également au Sommet du Conseil de paix et de sécurité, son rapport sur l'état de conflits sur le continent, un Plan d'action pour faire taire les armes en 2020 et les rapports sur l'Afrique et la Cour pénale internationale (CPI) et de la Commission d'enquête sur le Soudan du Sud. Ces rapports fourniront des indications sur les actions à entreprendre en 2015, afin de consolider la paix et la sécurité sur le continent.

Conclusion

37. Dans le cadre de l'exécution de ses fonctions, la Commission a travaillé en étroite collaboration avec les États membres, les CER, l'Agence du NEPAD et les organes de l'UA ainsi qu'avec les partenaires, dont la Banque africaine de développement, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et d'autres partenaires au développement. Nous tenons à vous exprimer nos sincères remerciements pour votre contribution inestimable et nous nous réjouissons de la poursuite de notre coopération.

38. Enfin, au nom des Commissaires de l'UA, du personnel de l'UA basé au Siège, dans les bureaux de représentation et sur le continent, je vous sou mets ce rapport annuel 2014 et je remercie les organes délibérants de l'UA pour leur soutien continu envers la Commission.

PARTIE B : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

Principales activités de la Commission au cours de l'année 2014

39. Au cours de la période considérée, la Commission de l'UA a entrepris des activités de représentation, de coordination et de promotion de la mise en œuvre des cadres continentaux, de suivi et de mise en œuvre des décisions des organes délibérants, de plaider sur les questions d'intérêt pour l'Afrique, de résolution des conflits et des questions de gouvernance, ainsi que la fourniture de services à l'UA et à ses organes, conformément à son mandat défini dans l'Acte constitutif et les Statuts.

40. Principales activités de l'année 2014:

- a) conclusion des activités du 50ème anniversaire;
- b) activités de consolidation de l'Agenda 2063, y compris les consultations avec les différents secteurs, les États membres et les Communautés économiques régionales (CER); la finalisation de la Position africaine commune sur l'Agenda de développement post-2015; l'élaboration du premier Plan décennal de l'Agenda 2063 ainsi que la préparation des projets phares de l'Agenda 2063;
- c) initiatives de promotion et l'intégration et du développement, notamment dans les domaines des infrastructures, de l'industrialisation, de l'agriculture, du développement des ressources humaines, de la science et de la technologie;
- d) poursuite du travail sur les sources alternatives de financement du développement et des institutions de l'Afrique;
- e) efforts de vulgarisation des activités de l'UA auprès des citoyens du continent et pour changer l'image de l'Afrique à travers des communications, y compris une plus grande utilisation des médias sociaux;
- f) surveillance des élections et des interventions en application de la bonne gouvernance, de la démocratie, des droits humains et de la lutte contre l'impunité;
- g) poursuite des activités liées aux défis de la paix et de la sécurité sur le continent;
- h) engagements en cours avec les partenaires et le monde;
- i) promotion de l'égalité entre homme et femme, droits de la femme et participation des jeunes.

41. L'UA, la Commission et les CER devaient également réagir à la maladie à virus Ebola qui a fait des ravages en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone à travers la mobilisation de planification préalable de la solidarité africaine, le déploiement pour la première fois d'une mission sanitaire humanitaire sous la forme de la Mission de l'Union africaine pour la lutte contre Ebola en Afrique de l'Ouest (ASEOWA). La Commission a par ailleurs œuvré pour l'accélération du processus de création du Centre africain de lutte contre les maladies.

42. La Commission, en sa qualité de secrétariat de l'Union africaine, a également soutenu le travail des organes délibérants. Au cours de l'année 2014, elle a organisé et facilité les travaux des sessions ordinaires et extraordinaires des organes délibérants, tel que résumé dans le Tableau 1 ci-dessous:

Tableau 1: Réunions des organes délibérants de l'UA au cours de l'année 2014

N°	SOMMET /REUNIONS	DATE&LIEU	THEME/QUESTION
1.	21 ^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine	Janvier 2014 - Addis-Abeba, Ethiopie	Agriculture et sécurité alimentaire
2.	22 ^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine	Juillet 2014 - Malabo, Guinée équatoriale	Agriculture et sécurité alimentaire
3.	Réunion d'urgence du Conseil exécutif sur la maladie à virus Ebola	6 Septembre 2014 - Addis-Abeba, Ethiopie	Ebola

43. Au cours de l'année 2014, la Commission a convoqué un certain nombre de réunions ministérielles, dont plusieurs dans le cadre du processus de la création des comités techniques spécialisés (CTS) tel qu'énoncé dans l'Acte constitutif et les Statuts. La plupart, sinon toutes les réunions ministérielles ainsi que les réunions des CTS ont également examiné leurs contributions sectorielles à l'Agenda 2063.

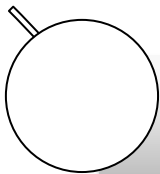
Le présent rapport doit être lu conjointement avec les rapports départementaux et sectoriels pour des informations plus détaillées

44. D'autres réunions de haut niveau, telles que le Sommet des dirigeants États-Unis-Afrique en août 2014, ont également été facilitées par la Commission, en collaboration avec les États membres.

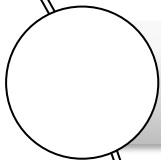
Troisième Plan stratégique de la Commission de l'UA (2014-2017)

45. Le 3^{ème} Plan stratégique de la Commission de l'UA (2014-2017) permet à la Commission d'orienter ses efforts en vue de l'accélération des progrès en vue d'une Afrique intégrée, pacifique et prospère, dans un environnement de gouvernance démocratique et pour le développement, en accordant une attention particulière aux femmes et aux jeunes, en collaboration avec Etats membres, les Communautés économiques régionales et d'autres institutions et organismes continentaux.

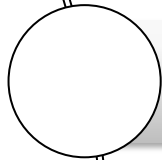
46. Le 3^{ème} Plan stratégique - qui met l'accent sur les résultats et les réalisations - présente un changement de la façon dont la Commission planifie, budgétise, met en œuvre et suit ses activités, avec des objectifs annuels dont elle doit rendre compte chaque année. L'année 2014 est la première année de cette approche. Ce changement vient juste de commencer et se poursuit progressivement à la Commission. Ce plan repose sur sept piliers assortis de sept résultats (Figure 1) qui représentent les domaines prioritaires dans lesquels au cours des quatre années du Plan, le continent doit réaliser des progrès notables.



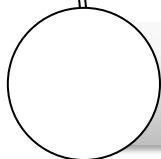
Résultat 1: **Paix et stabilité, bonne gouvernance, démocratie et droits de l'homme comme fondements du développement et d'une société stable - renforcés**



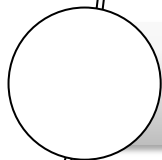
Résultat 2: **Accroissement de la production agricole, développement des secteurs agroalimentaires, amélioration de l'accès aux marchés et l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et nutritionnelle collective de l'Afrique à travers la promotion de l'agriculture à petite échelle, d'un environnement sain, de la gestion des ressources naturelles et du changement climatique**



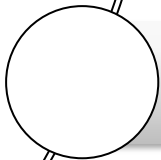
Résultat 3: **Développement des infrastructures, environnement favorable au développement économique inclusif, à l'industrialisation, aux échanges commerciaux intra-africains promus par le secteur privé, à l'utilisation durable des ressources naturelles - créés**



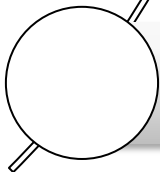
Résultat 4: **Politiques et programmes d'amélioration de l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à des compétences utilisables soutenus par l'investissement dans le secteur tertiaire, la science, la recherche et l'innovation -- mis en oeuvre par les Etats membres**



Résultat 5: **Stratégies de mobilisation des ressources, y compris un accent particulier mis sur les sources alternatives de financement et/ou des sources complémentaires de financement afin de permettre à l'Afrique de financer ses propres projets de développement**



Résultat 6: **Renforcement d'une Union axée sur les peuples à travers la vulgarisation active des programmes de l'UA, l'amélioration de l'image de marque de l'UA, la participation des Etats membres et d'autres acteurs dans la définition et la mise en oeuvre des programmes africains, dans le respect de la diversité culturelle et linguistique.**



Résultat 7: **Capacités institutionnelles de la CUA améliorées et les relations avec les CER, les organes de l'UA ainsi que les partenaires stratégiques et autres partenaires -- renforcées**

47. Les réalisations de chaque résultat au cours des quatre années sont présentées ci-dessous dans le Tableau 1:

3^{ème} PLAN STRATEGIQUE DE LA COMMISSION DE L'UA (2014-2017): RESULTATS ET REALISATIONS	
RESULTAT 1: Paix et stabilité, bonne gouvernance, démocratie et droits de l'homme comme fondements du développement et d'une société stable – promus	
Réalisation 1.1 :	Capacités de prévention et de gestion des conflits, de riposte aux conflits et de consolidation de la paix en place.
Réalisation 1.2 :	Participation des femmes, des jeunes et de la société civile à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la reconstruction et au développement post conflits --- facilitée.
Réalisation 1.3 :	Mécanismes de reconstruction post conflits et de consolidation de la paix renforcés
Réalisation 1.4 :	Bonne gouvernance et démocratie promues
Réalisation 1.5 :	Instruments juridiques et des valeurs communes sur la base des instruments africains et internationaux -- promus
Réalisation 1.6 :	Capacités de l'Afrique à coordonner et à répondre aux situations humanitaires et à protéger les civils dans les zones de conflits et de catastrophes --- renforcées
RESULTAT 2: Accroissement de la production agricole, développement des secteurs agroalimentaires, amélioration de l'accès aux marchés et réalisation de l'autosuffisance alimentaire et nutritionnelle collective en Afrique à travers la promotion de l'agriculture à petite échelle, un environnement sain, la gestion des ressources naturelles et du changement climatique	
Réalisation 2.1 :	Mise en œuvre par les Etats membres des programmes prioritaires du PDDAA y compris le programme des ressources animales comme un instrument d'intensification de la production et de la productivité agricoles pour l'alimentation et la nutrition, d'où l'élimination de la fin et la réduction de la pauvreté – soutenue
Réalisation 2.2 :	Mise en œuvre des programmes prioritaires sur l'environnement, la gestion des ressources naturelles et le changement climatique--- facilitée
Réalisation 2.3 :	Programmes de promotion de l'agro-industrie y compris l'accès aux ressources de production et le renforcement des capacités des femmes, des jeunes et des personnes handicapées --- soutenus
Réalisation 2.4 :	Renforcement des infrastructures pour l'accès aux marchés et échanges commerciaux de produits agricoles --- soutenus
RESULTAT 3: Développement des infrastructures, environnement favorable au développement économique inclusif, à l'industrialisation, aux échanges commerciaux intra-africains soutenus par le secteur privé, à l'utilisation durable des ressources naturelles -- mis en place	
Réalisation 3.1 :	Cadres stratégiques favorables au développement inclusif élaborés et promus et capacités de mise en œuvre renforcées
Réalisation 3.2 :	Le Programme de développement des infrastructures en Afrique facilité
Réalisation 3.3 :	Accès aux services énergétiques pour la majorité des populations africaines -- amélioré
Réalisation 3.4 :	Politiques et normes de promotion de l'intégration continentale -- facilitées
Réalisation 3.5 :	Politiques de facilitation des échanges et des formalités douanières élaborés et promues et négociations pour la ZLEC facilitées.
Réalisation 3.6 :	Politique pour l'engagement du secteur privé et climat amélioré des affaires - promus
Réalisation 3.7 :	Entrepreneuriat des femmes, des jeunes et des personnes handicapées – promu et soutenu
Réalisation 3.8 :	Politique d'utilisation durable des ressources minérales et autres ressources - élaborées et promues
RESULTAT 4: Politiques et programmes d'amélioration de l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à des compétences utilisables soutenus par l'investissement dans le secteur tertiaire, la science, la recherche et l'innovation -- mis en œuvre par les Etats membres	
Réalisation 4.1 :	Mise en œuvre de la stratégie africaine pour la santé promue
Réalisation 4.2 :	Stratégies d'éducation de qualité, de développement des compétences et de fourniture de services, en particulier à l'intention des femmes et des jeunes - conçues et promues
Réalisation 4.3 :	Politiques et programmes stratégiques pour l'investissement dans la science, la recherche et l'innovation conçues et promues pour améliorer la compétitivité de l'Afrique au niveau mondial
Réalisation 4.4 :	Cadres de sécurité et de protection sociale à l'intention des groupes vulnérables promus
RESULTAT 5: Stratégies de mobilisation des ressources, y compris un accès particulier mis sur les sources alternatives de financement et/ou des sources complémentaires de financement afin de permettre à l'Afrique de financer ses propres projets de développement	
Réalisation 5.1 :	Commission et organes financièrement durables et viables
Réalisation 5.2 :	Sources alternatives de financement pour l'Afrique pour financer ses programmes de développement identifiées et mises en œuvre

RESULTAT 6: Renforcement d'une Union axée sur les peuples à travers la vulgarisation active des programmes de l'UA, l'amélioration de l'image de marque de l'UA, la participation des Etats membres et d'autres parties prenantes à la définition et à la mise en œuvre des programmes africains, dans le respect de la diversité culturelle et linguistique.
Réalisation 6.1 : Amélioration de l'image de marque de la COMMISSION DE L'UA, vulgarisation efficace et visibilité accrue --- réalisés.
Réalisation 6.2 : Participation des parties prenantes aux programmes de développement de l'Afrique, ce qui reflète la diversité culturelle et linguistique, la participation égale des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables --améliorée
RESULTAT 7: Capacités institutionnelles de la COMMISSION DE L'UA renforcées et les relations avec les CER, les organes de l'UA ainsi que les partenaires stratégiques et autres partenaires ---- renforcées
Réalisation 7.1 : Capacités institutionnelles de la COMMISSION DE L'UA renforcées
Réalisation 7.2 : Relations avec les organes de l'UA, les CER et les partenaires stratégiques renforcées

Résultat 1 : PAIX, STABILITE, BONNE GOUVERNANCE, DEMOCRATIE ET DROITS HUMAINS

Réalisation 1.1	Capacités de prévention et de gestion des conflits, de riposte et de consolidation de la paix en place
Réalisation 1.2	Droits de la femme, égalité entre homme et femme et participation des femmes, des jeunes et de la société civile à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la construction et au développement post-conflits - facilitée
Réalisation 1.3	Mécanismes de reconstruction et de consolidation de la paix post-conflits renforcés
Réalisation 1.4	Bonne gouvernance et démocratie promues
Réalisation 1.5	Instruments juridiques et des valeurs communes sur la base des instruments africains et universels promus
Réalisation 1.6	Capacités de l'Afrique à coordonner et à répondre aux situations humanitaires et à protéger les civils dans les zones de conflits ou de catastrophes renforcées

Introduction

48. La paix, la sécurité, la stabilité, les droits humains et la bonne gouvernance sont des conditions essentielles pour le développement et la cohésion sociale, et par conséquent demeurent les priorités essentielles de l'Union africaine.

49. Des progrès encourageants ont été enregistrés en matière de synergie entre l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et l'architecture de la gouvernance africaine (AGA), qui doit être consolidée si nous voulons atteindre l'objectif de faire taire les armes d'ici à 2020. La poursuite des progrès dans ces cinq domaines de réalisations devraient collectivement contribuer à diriger l'initiative vers une Afrique centrée sur les personnes et en paix.

50. La Commission se concentre également sur la participation des femmes à la mise en œuvre des deux Architectures, y compris la protection des femmes, des enfants et des civils dans les conflits, ainsi que la promotion et la jouissance de leurs droits humains.

Réalisation 1.1 : **Capacités de prévention, de gestion et de règlement des conflits et consolidation de la paix**

51. Des progrès notables ont été accomplis dans la mise en œuvre opérationnelle de l'Architecture africaine de paix et sécurité (APSA), afin de fournir à l'UA les outils nécessaires pour relever les défis de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent. Des efforts soutenus ont été déployés en ce qui concerne la Force africaine en attente (FAA) qui est censée être pleinement opérationnelle en 2015, et la Capacité africaine de riposte immédiate aux crises (CARIC), qui a pour objectif d'être un mécanisme provisoire en attendant la mise en œuvre opérationnelle effective de la FAA.

52. Il convient de se féliciter des progrès réalisés dans certains pays, notamment la Tunisie, avec l'achèvement de la transition, et à Madagascar, avec la consolidation des acquis après le rétablissement de l'ordre constitutionnel. En dépit de ces acquis, la situation générale demeure cependant préoccupante dans maintes régions du continent, augmentant ainsi le risque de compromettre les progrès accomplis en vue de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité. Une année après son éclatement, le conflit au Soudan du Sud n'est toujours pas résolu, avec les conséquences qui en découlent subies par la population civile et le pays, ainsi que pour la sécurité et la stabilité régionales. La Libye est un autre exemple de violence indicible et les conflits se poursuivent. Les perspectives de la résolution rapide de cette crise restent lugubres. Grâce à la création d'un Groupe international de contacts pour la Libye qui a tenu sa toute première réunion à Addis-Abeba au début du mois de Décembre 2014, l'UA s'efforce de renforcer et coordonner l'engagement international en faveur de la cessation des hostilités et d'un début de processus politique viable. Bien que la situation sécuritaire en République centrafricaine (RCA) se soit améliorée, il reste encore beaucoup à faire pour accélérer la mise en œuvre de la transition qui devrait aboutir à la tenue d'élections libres, justes et transparentes et pour mobiliser des ressources financières proportionnelles à la reconstruction et aux besoins de développement du pays.

53. Au Mali, aucun effort ne doit être épargné pour la conclusion rapide des pourparlers entre le gouvernement et les mouvements armés du septentrion, entrepris dans le cadre du processus d'Alger. En Somalie, des progrès continuent d'être réalisés à la fois en matière de sécurité, de récupération des zones stratégiques du groupe terroriste Al-Shaabab ainsi que du processus politique. Au Soudan, l'UA a continué de soutenir les efforts de résolution des conflits dans la région du Darfour et dans les deux régions du Kordofan du Sud et du Nil Bleu et du lancement d'un dialogue national pour affronter globalement les défis multiformes auxquels le pays se trouve confronté. Dans la région des Grands Lacs, il est important que les signataires du Cadre de la paix, de la sécurité et de la coopération en République démocratique du Congo (RDC) et dans la région poursuivent leurs efforts en vue de la mise en œuvre effective de cet accord. Un accent particulier doit être mis sur la neutralisation des forces négatives, en particulier les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), dans le cadre des décisions pertinentes prises aux niveaux régional, continental et international.

En outre, les situations entre l'Érythrée et l'Éthiopie, ainsi qu'entre l'Érythrée et Djibouti justifient l'attention continue de l'UA. Plus généralement, la Commission, par le biais du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA, a été demandée de prendre des mesures actives en vue de la promotion d'une approche régionale et holistique des défis liés à la paix et à la sécurité dans la Corne de l'Afrique. Il importe également à l'UA de renforcer son engagement dans la recherche d'une solution au long conflit qui dure maintenant depuis quatre ans au Sahara occidental.

54. La menace sans cesse grandissante du terrorisme en Afrique exige des efforts continus et concertés de l'UA. Le Sommet du Conseil de paix et de sécurité (CPS) tenu à Nairobi en Septembre 2014 a adopté une feuille de route détaillée dont la mise en œuvre effective aura une portée à long terme dans la lutte contre les fléaux du terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

55. Au cours de la célébration du jubilé de l'OUA/UA, les États membres se sont engagés à atteindre l'objectif d'une Afrique exempte de conflits d'ici 2020. Si cet objectif doit être réalisé, il est évident que toutes les parties concernées redoublent d'efforts et se consacrent à nouveau à la mise en œuvre des instruments pertinents de l'Union. À cet égard, il s'avère nécessaire d'œuvrer davantage pour consolider la démocratie et promouvoir les droits humains et la bonne gouvernance comme un outil de prévention efficace des conflits ne peut nullement être surestimée. En outre, le continent doit s'approprier davantage les efforts pour la paix sur le continent. Cela nécessite un financement accru provenant de l'intérieur de l'Afrique.

Réalisation 1.2 : **Droits de la femme, égalité entre les hommes et les femmes et participation des femmes, des jeunes et de la société civile à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits**

56. La Commission a entamé des consultations approfondies avec les différentes parties prenantes, par le biais du Bureau de l'envoyé spécial, pour élaborer des stratégies et plaider efficacement pour la participation active des femmes aux processus de paix à différents niveaux. La Commission a également tenu des consultations avec des réseaux de femmes et des experts et a convoqué une session ouverte du Conseil de Paix et de Sécurité pour élaborer un programme d'action pour les femmes, la paix et la sécurité pour l'année 2015.

Droits de la femme et l'égalité entre les hommes et les femmes

57. Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (SDGEA): Le rapport annuel sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (SDGEA) pour l'année 2013 a été présenté lors du Sommet de juin 2014 à Malabo, en Guinée équatoriale, et a souligné les progrès réalisés par les États membres de l'UA en matière d'intégration du genre aux niveaux national et régional.

58. Commission sur la condition de la femme (CSW): Lors des préparatifs de la 58^{ème} session de la CSW, les ministres responsables du genre et des affaires féminines de l'Afrique ont recommandé d'inclure un sixième (6^{ème}) pilier sur "l'égalité entre les hommes et les femmes, l'autonomisation des femmes et les droits des femmes" dans la position commune africaine sur l'Agenda de développement pour l'après- 2015. Ils ont également recommandé que la question du genre soit intégrée dans tous les piliers.

59. Les événements marquants ont été la réunion de consultation des ministres responsables du Genre de l'UA sur l'Agenda 2063 et une tournée de sensibilisation au Rwanda à l'intention des parlementaires de la région des Grands Lacs et de la région du Sahel. La réunion des ministres a vivement recommandé la tenue de réunions mixtes des ministres responsables du Genre et des points focaux et de GIMAC en marge des sommets de l'UA.

60. Une étude sur les femmes dans le système judiciaire en Afrique a été lancée en partenariat avec l'équipe de la Gouvernance du PNUD, laquelle étudiera et documentera l'état de la représentation des femmes dans les institutions de pouvoir judiciaire en Afrique, et élaborera une réponse continentale pour combler l'écart entre les hommes et les femmes au sein des institutions judiciaires continentales, régionales et nationales judiciaires à travers l'Afrique.

Réalisation 1.3 : **Reconstruction après les conflits et consolidation de la paix**

61. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'UA sur la reconstruction et le développement après les conflits (PCRD) et de l'Initiative pour la solidarité africaine (ASI), un atelier de validation sur le cadre d'intervention de l'Union africaine pour la reconstruction après les conflits en Afrique centrale République a formulé des recommandations sur: la rédaction d'une nouvelle constitution, le processus électoral, la réforme du secteur public, ainsi que l'inclusion et la gestion de la diversité.

Réalisation 1.4 : **Bonne gouvernance, droits de l'homme et démocratie**

62. La Commission, en collaboration avec les CER et les États membres, a œuvré à l'élaboration d'un cadre global sur les droits de l'homme, la bonne gouvernance et la démocratie à travers l'élaboration d'une stratégie des droits de l'homme pour l'Afrique, le renforcement des missions d'observation des droits de l'homme, l'élaboration d'un cadre africain de politique judiciaire transitoire et la promotion des droits de l'homme.

63. En ce qui concerne *la stratégie des droits de l'homme pour l'Afrique*, la Commission, en collaboration avec les CER et les États membres, a œuvré pour l'élaborer un plan d'action axé sur l'Agenda de développement post-2015 et vise à dégager un consensus sur la façon dont l'Union africaine peut compléter et renforcer les capacités des États membres à mettre en œuvre les composantes plus larges de la justice sociale.

64. Conformément aux décisions du Conseil de paix et de sécurité, la Commission par le biais des missions d'observation des droits de l'homme continue d'assurer le suivi de la situation des droits de l'homme dans certaines parties du Mali et la République centrafricaine.

ELECTIONS AU COURS DE L'ANNEE 2014

65. Les missions d'observation électorale de l'Union africaine (AUEOM) ont été déployées dans les États membres suivants: Algérie, Botswana, Egypte, Guinée-Bissau, Malawi, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Sao Tomé-et-Principe, Afrique du Sud et Tunisie. Dix (10) équipes d'observateurs à long terme ont également été déployées en Guinée-Bissau, au Malawi, au Mozambique et en Tunisie, respectivement, dans le cadre des efforts de l'UA à soutenir les processus de transition en douceur et pour la consolidation de la démocratie.

66. Afin de renforcer les capacités des organismes nationaux de gestion électorale (OGE), la Commission a facilité la formation sur le développement des ressources pour la démocratie, la gouvernance et les élections (formation BRIDGE) au profit des OGE au Burkina Faso, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, à Madagascar, au Togo et en République Unie de la Tanzanie. Une formation a été organisée à l'intention des missions d'observation à long terme (MOLT) afin de renforcer leurs capacités à garantir une meilleure qualité et le professionnalisme dans l'accomplissement de leur mandat. En outre, une amélioration progressive des outils d'observation des élections et de la méthodologie a été enregistrée en vue de garantir la communication d'informations fondées sur des preuves et d'améliorer la qualité globale des rapports de l'AUEOM.

67. ***Suivi des recommandations des missions d'observation:*** En novembre 2012, la Présidente de la Commission de l'Union africaine a approuvé la publication du rapport de l'AUEOM tel que prévu dans la section V1 (h) de la Déclaration de Durban sur les principes régissant les élections démocratiques. En conséquence, la Commission a conçu le *Suivi du Programme de recommandations* afin de garantir une interaction plus large avec les parties prenantes des élections dans les États membres et les soutenir dans la mise en œuvre des recommandations des rapports de l'AUEOM.

REFORME DU SECTEUR PUBLIC

68. La Commission a commencé à mettre en œuvre le Comité technique spécialisé (CTS) de l'Union africaine sur le service public, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation, et mis en place les Sous-comités (SCT) suivants : a) le Sous-comité de la fonction publique et de l'administration ; b) le Sous-comité sur la décentralisation et les collectivités locales ; et c) le Sous-comité sur le développement urbain, l'urbanisme et les établissements humains. Les trois Sous-comités ont décidé d'élaborer un plan de travail conjoint global.

69. Adoption des instruments sur les collectivités locales et la décentralisation et troisième session de la CADDEL : La Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local a été adoptée comme l'un des instruments de l'Union africaine sur les valeurs partagées au cours du Sommet de juin 2014 à Malabo, Guinée équatoriale. Les documents nécessaires d'appui à la mise en place du *Haut conseil des autorités locales (HCAL) de l'Union africaine* ont été approuvés au cours du Sommet de juin 2014 à Malabo, Guinée équatoriale. La troisième session ordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur la décentralisation et le développement local (CADDEL) s'est tenue à Cotonou, République du Bénin en août 2014. Les principaux résultats sont l'accord de la CADDEL de travailler avec les deux autres conférences ministérielles, la mise en œuvre opérationnelle du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation.

ARCHITECTURE AFRICAINE DE GOUVERNANCE

70. La Commission a mené des activités de planification et de coordination conjointes avec les CER afin d'améliorer la mise en œuvre de l'Architecture africaine de gouvernance. Une stratégie triennale et son plan de travail ont été élaborés pour la période 2014-2017. Il concerne essentiellement sur le renforcement des capacités des organes et institutions de l'UA et des CER pour promouvoir la gouvernance démocratique et assurer l'évaluation efficace du respect, de la présentation de rapports et de la mise en œuvre des instruments de l'UA sur les valeurs partagées entre les États membres. La Commission a élaboré des lignes directrices pour aider les États membres à honorer leurs obligations dans l'établissement de rapports dans le cadre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. En outre, un atelier de sensibilisation avec les États membres sur leurs obligations en matière de rapports en vertu de la Charte est prévu pour le premier trimestre de 2015.

71. Le troisième dialogue annuel de haut niveau sur la démocratie, les droits de l'homme et la gouvernance en Afrique : tendances, défis, perspectives et opportunités a eu lieu à Dakar au Sénégal, en octobre 2014, sur le thème : « Faire taire les armes - Renforcement de la gouvernance pour prévenir, gérer et résoudre les conflits en Afrique. » Le dialogue a souligné la responsabilité collective des citoyens africains, des États membres de l'UA, des universitaires économiques régionales, des organisations de la société civile, du secteur privé, des organisations confessionnelles, des universitaires et de la communauté internationale pour mettre fin aux guerres et faire taire les armes.

72. Promotion de la synergie entre l'Architecture africaine de gouvernance et l'Architecture africaine de paix et de sécurité : Conformément à la décision de la Conférence relative à l'harmonisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de l'Architecture africaine de gouvernance, la Commission a mis en place un groupe de travail interministériel sur la prévention des conflits pour renforcer les synergies, les complémentarités et la coopération entre les deux Architectures.

Résultat 1.5 : Promotion des instruments juridiques et instruments sur les valeurs partagées fondés sur les instruments africains et universels

73. Depuis la présentation du dernier rapport en janvier 2014, le rythme de signatures, de ratifications et d'adhésions a considérablement diminué par rapport à la période précédente du rapport. Dix-neuf (19) nouvelles signatures ont été annexées aux traités par rapport à cinquante et une (51) signatures enregistrées au cours de la période précédente du rapport, et vingt-six (26) instruments de ratification et d'adhésion ont été déposés par rapport à trente-deux (32) reçues pendant la période de référence précédente du rapport. À cet égard, la Commission a intensifié ses efforts pour sensibiliser les États membres à l'importance de la ratification et de la mise en œuvre des traités de l'OUA/UA. Des efforts ont également été faits pour associer les organisations de la société civile et les médias à travers un atelier de plaidoyer (tenu à Dakar) et des missions (Burundi, République démocratique du Congo, Madagascar et Comores) dans le cadre de la mobilisation des États membres pour signer, ratifier et respecter les traités de l'OUA/UA.

74. *Promotion du constitutionnalisme et de l'Etat de droit* : un atelier de réflexion sur l'élargissement de la doctrine de l'UA sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement et l'engagement des parties prenantes dans la promotion et la mise en œuvre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance a eu lieu à Pretoria, Afrique du Sud, en juillet 2014. L'atelier a évalué l'état du constitutionnalisme et l'Etat de droit en Afrique et souligné les défis de l'enracinement du constitutionnalisme et du respect de l'état de droit, avec un accent particulier sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement. Il a également contribué à l'élaboration d'une définition globale des changements anticonstitutionnels de gouvernement, qui permettra à tous de comprendre ce phénomène, et ce, en application de la Décision Assembly/AU/Dec.220 (XII) demandant à la Commission de présenter des recommandations concrètes sur les mesures appropriées pour prévenir les changements anticonstitutionnels de gouvernement en vue de développer les capacités du Mécanisme d'alerte précoce, les bons offices et la médiation de l'UA.

LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ**Le Procès d'Hissène Habré :**

75. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la préparation du Procès d'Hissène Habré. Toutefois, le procès est confronté à des difficultés relatives à l'extradition de deux accusés détenus au Tchad. Le Représentant spécial poursuit son dialogue avec les deux pays pour résoudre ces difficultés et accélérer la tenue du procès. Le Représentant spécial a proposé de mettre en place un mécanisme ministériel de consultation tripartite sur l'Affaire Hissène Habré entre l'UA, le Tchad et le Sénégal. Cette proposition a été bien accueillie par le Tchad et le Sénégal. Par conséquent, la première session de ce mécanisme de consultation sera convoquée afin de répondre à toutes les difficultés et à tous les défis, qui pourraient avoir des impacts négatifs sur l'organisation du procès d'Hissène Habré. La Commission poursuivra les

consultations avec les présidents du Tchad et du Sénégal respectivement, de manière à assurer la bonne organisation du procès d'Hissène Habré.

MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS SUR LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE (CPI)

76. En application de la décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.493. (XXII) pour accélérer le processus d'élargissement de la compétence de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme pour juger les crimes internationaux sur le continent, le Protocole sur le statut de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme a été adopté lors de la vingt-troisième session ordinaire de la Conférence tenue à Malabo, Guinée équatoriale, en juin 2014. Cependant, à ce jour, aucun État membre n'a signé ni ratifié ce protocole. Il convient de rappeler que quinze (15) ratifications sont nécessaires pour son entrée en vigueur. Par conséquent, la Commission réitère son appel à tous les États membres de l'UA pour qu'ils signent et ratifient rapidement le Protocole.

77. La Commission est en train de finaliser l'élaboration d'une étude approfondie sur l'opportunité et les implications de la recherche des avis consultatifs de la Cour internationale de justice (CIJ) sur les immunités des chefs d'État et des hauts fonctionnaires des États qui ne sont pas parties au Statut de Rome de la CPI, tel que demandé par la Conférence par décision Assembly/AU/Dec.419(XIX) sur la Cour pénale internationale, adoptée lors de sa dix-neuvième Session ordinaire de l'Union tenue à Addis-Abeba, Éthiopie, en juillet 2012.

78. *Informations actualisées sur le procès engagé par la CPI contre le président du Soudan* : Par décision ICC-02/05-01/09-195 du 9 avril 2014, la Deuxième Chambre préliminaire de la CPI a constaté que la République démocratique du Congo (RDC) n'a pas coopéré avec la Cour en refusant d'arrêter et d'extrader le Président Bashir du Soudan alors qu'il était en visite dans ce pays les 26 et 27 février 2014 pour participer au Sommet du COMESA. La Chambre a renvoyé la question au Conseil de sécurité des Nations Unies et à l'Assemblée des États parties au Statut de Rome. Au moment de la finalisation du rapport, aucune mesure n'a été prise par l'Assemblée des États parties et le Conseil de sécurité en ce qui concerne la non-coopération de la RDC avec la CPI pour l'arrestation et l'extradition du Président Bashir.

79. *Le procès engagé par la CPI contre le Président et le Vice-Président du Kenya* : Le procès de M. Uhuru Mugwai Kenyatta, Président de la République du Kenya était prévu le 7 octobre 2014. Cependant, le 28 août 2014, la Chambre de première instance V (b) a rendu une ordonnance enjoignant à l'Accusation de déposer un avis le 5 septembre 2014 indiquant si elle a pris au préalable des mesures pour commencer le procès à la date sus-mentionnée. Suite à cette ordonnance, l'Accusation a déposé son avis la même date indiquant qu'elle ne serait pas en mesure de procéder à l'instruction le 7 octobre 2014.

80. Le Président Kenyatta a répondu à la convocation de la Cour à titre privé et a assisté à la conférence de mise en état tenue le 8 octobre 2014. Ce faisant, le président Kenyatta a été obligé de mettre de côté ses fonctions de président de son pays et de président du Sommet des États de l'Afrique de l'Est en vue de se présenter devant la Cour. Le refus de répondre à la convocation aurait conduit à la délivrance d'un mandat d'arrêt à son égard.

81. Après la conférence de mise en état, la Chambre V (b) a publié le 3 décembre 2014, une décision rejetant la demande de l'accusation pour un nouveau report de l'affaire contre le président Kenyatta, ainsi que la demande de la Défense de mettre fin à la procédure. Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision de la Chambre susmentionnée, le Procureur a décidé, le 5 décembre 2014 d'abandonner les poursuites contre le président Uhuru Kenyatta. La Commission s'est félicitée de cette décision par un Communiqué publié le 5 décembre 2014.

82. Résultats de la treizième session de l'Assemblée des États partie au Statut de Rome de la CPI : La treizième session de l'Assemblée des États parties a eu lieu à New York, États-Unis en décembre 2014. La Session a élu Me Sidiki Kaba, ministre de la Justice et Garde des Sceaux de la République du Sénégal comme premier président africain de l'Assemblée des États parties pour les trois (3) prochaines années. Par ailleurs, l'Assemblée des États parties a élu six juges dont un juge africain, Me Antoine Kessia-Mbe Mindua de la République démocratique du Congo.

83. Les propositions d'amendement au Statut de Rome sur les questions de l'immunité des chefs d'État et de gouvernement en exercice n'ont pas été examinées par la treizième session de l'Assemblée des États partie en dépit de la demande formulée par certains États parties africains.

RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ JURIDIQUE DE L'AFRIQUE

84. En 2014, la Commission a commencé de nouvelles initiatives afin de renforcer la capacité juridique à l'échelle de l'Afrique. Il s'agit de la mise en place du Programme des partenaires juridiques de l'UA, qui est envisagé comme programme de développement de la capacité juridique de l'Afrique, en vue de fournir et d'inculquer l'expertise juridique professionnelle aux jeunes juristes africains dans le domaine du droit de l'intégration africaine. En outre, la Commission a signé un protocole d'accord avec l'École de droit de l'Université Loyola pour former le personnel de l'UA, des CER et des États membres de l'UA en vue de renforcer leur capacité à promouvoir l'État de droit.

Résultat 1.6 : Renforcement de la capacité de l'Afrique à coordonner et à répondre aux situations humanitaires et à protéger les civils dans les zones de conflit et de catastrophe

AFFAIRES HUMANITAIRES, RÉFUGIÉS ET PERSONNES DÉPLACÉES

85. Le Sous-comité du Comité des Représentants permanents (COREP) sur les réfugiés a effectué des missions d'évaluation dans les États membres les plus touchés par des situations humanitaires, à savoir la RCA, le Tchad, l'Ouganda et le Zimbabwe, ainsi que les pays touchés par les inondations comme le Burundi et Madagascar. L'objectif de ces missions était d'évaluer la situation humanitaire dans ces pays et, en même temps, d'apporter un soutien dans l'esprit de partage du fardeau.

86. Le Symposium humanitaire annuelle de l'UA s'est tenu à Nairobi, Kenya, en décembre 2014. Le symposium portait essentiellement sur les questions thématiques que l'Union africaine devrait développer dans l'élaboration de l'Agenda commun africain dans le cadre de la préparation du Sommet humanitaire mondiale de 2016. Il s'agit notamment des questions de financement humanitaire, des partenariats humanitaires et de la construction d'une base africaine pour faire à la crise humanitaire et aux catastrophes en Afrique.

87. En ce qui concerne la question de la citoyenneté et de la *prévention de l'apatridie en Afrique*, la Commission de l'UA et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ont réalisé une étude qui a été adoptée par la CADHP lors de sa dernière session. Le but est de fournir une base pour la formulation d'une politique de l'UA sur l'apatridie comme mesure préventive. Cette étude est en cours de validation par des experts indépendants et les organes concernés de l'UA.

88. S'agissant de la question des catastrophes, la Commission a tenu deux réunions pour examiner les systèmes d'alerte rapide en Afrique. De tels systèmes existent au niveau national, mais pas au niveau continental ; il est ainsi difficile pour l'UA de fournir des informations continentales opportunes et efficaces pour éviter les souffrances humaines. La Commission doit examiner les moyens d'établir un tel centre en Afrique. En ce qui concerne la réponse rapide aux catastrophes sur le continent, même si la préparation préalable rapide existe au niveau national, ce n'est pas le cas au niveau continental. La Commission de l'Union africaine s'emploie donc à trouver un moyen de mettre en place une unité d'intervention rapide en cas de catastrophe.

89. Une réunion pour conceptualiser un programme africain sur la facilitation de la libre circulation des personnes en Afrique a eu lieu en décembre 2014 en vue d'examiner les conclusions de l'étude sur la libre circulation des personnes dans les cinq régions de l'UA, afin de déterminer le plus petit dénominateur commun qui peut être la base d'un cadre continental. Ces questions communes seront utilisées l'année prochaine pour préparer une politique continentale sur la libre circulation des personnes.

Résultat 2 : Augmentation de la production agricole, développement des secteurs agroalimentaires, amélioration de l'accès au marché et réalisation de l'autosuffisance alimentaire collective et la nutrition en Afrique par la promotion des petites exploitations agricoles, un environnement sain, la gestion des ressources naturelles et du changement climatique.

Résultat 2.1 : Soutenir la mise en œuvre par les États membres des programmes prioritaires du PDDAA, y compris les ressources animales comme instrument visant à stimuler la production et la productivité agricoles pour l'alimentation et la nutrition, éliminer la faim et réduire la pauvreté.

Résultat 2.2 : Faciliter la mise en œuvre des programmes prioritaires sur l'environnement, la gestion des ressources naturelles et le changement climatique.

Résultat 2.3 : Soutenir les programmes pour l'amélioration de l'industrie agroalimentaire, y compris l'accès aux ressources productives et les capacités des femmes, des jeunes et des personnes handicapées.

Résultat 2.4 : Promouvoir le renforcement des infrastructures pour l'accès au marché et le commerce des produits agricoles.

Introduction : 2014, Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire

90. Les défis auxquels l'Afrique fait face aujourd'hui dans le domaine de l'agriculture et du développement rural sont nombreux, les principaux étant le faible niveau de productivité du secteur agricole (cultures, élevage, pêche et aquaculture, sylviculture) dont dépende la majorité des populations pour leur les moyens de subsistance, d'où le niveau élevé de vulnérabilité d'un nombre important de personnes dans le cycle vicieux de la pauvreté et le risque de la faim et de la malnutrition. Selon des estimations récentes (par exemple, la FAO 2014), en dépit des progrès modestes réalisés au cours des dernières années, environ une personne sur quatre en Afrique reste sous-alimentée. Ce niveau de prévalence de la malnutrition est le plus élevé parmi toutes les régions du monde. La dépendance de l'Afrique vis-à-vis des importations de produits alimentaires et agricoles est estimée à des niveaux compris entre 87% et 90% des sources extra-africaines, portant ainsi la facture des importations de l'Afrique à une moyenne de 69,5 milliards de dollars sur la période 2010-2012, soit une hausse de 15% par an, ce qui est plus rapide que le commerce intra-africain (12%), qui a atteint 78 milliards de dollars en 2012, et ce, en dépit des abondantes ressources inexploitées comme la terre et de l'eau pour l'agriculture.

91. C'est pour cette raison que 2014 a été déclarée Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique marquant le 10^{ème} anniversaire du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) avec pour thème : « *Transformer l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, grâce à l'exploitation des opportunités de croissance inclusive et de*

développement durable ». L'Année a été une plateforme importante pour examiner les progrès accomplis dans la vision du PDDAA, tirer les leçons et connaître les expériences d'une décennie de mise en œuvre du PDDAA, et élaborer un programme, une stratégie et un plan d'action pour leur réalisation au cours de la prochaine décennie. Cela a été guidé par le Plan stratégique 2014-2017 de la Commission qui privilégie l'augmentation de la production agricole, le développement des secteurs agroalimentaires, l'amélioration de l'accès au marché et la réalisation de l'autosuffisance alimentaire collective et la nutrition en Afrique par la promotion des petites exploitations agricoles, un environnement sain, la gestion des ressources naturelles et du changement climatique.

92. Après le lancement officiel de l'Année par le Sommet de l'UA de janvier 2014, des consultations élargies et inclusives, et des dialogues basés sur une analyse rigoureuse de la situation et des tendances ont été menés avec la participation des États membres, des CER, des organisations de la société civile (OSC), des organisations paysannes, du secteur privé, des groupes de femmes, des groupes de jeunes, des institutions du savoir, et des partenaires au développement, sur ce qui doit constituer la vision et l'objectif de l'Agenda de développement agricole de l'Afrique dans la prochaine décennie. Les consultations élargies ont abouti à un engagement renouvelé vis-à-vis du PDDAA pour qu'il demeure le cadre pour le développement agricole de l'Afrique. Les résultats ont été validés par la Conférence conjointe des ministres de l'Agriculture, de l'Élevage, des Pêches et du Développement rural tenue en mai 2014 à Addis-Abeba, Éthiopie.

93. La « Déclaration [(Assembly/AU/Decl.1(XXIII)] de Malabo de juin 2014 sur la croissance accélérée et la transformation de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie » contient des dispositions sur les engagements pour accomplir, d'ici l'an 2025 des progrès dans la réalisation des objectifs mesurables spécifiques. Les dirigeants africains se sont engagés non seulement à réaliser ces objectifs, mais aussi à prendre la responsabilité mutuelle de mettre en œuvre les actions et les résultats par l'institutionnalisation d'un système et d'une pratique de suivi régulier des progrès, et de rapport biennal à la Conférence par la Commission sur les résultats obtenus à partir de 2017. La Commission et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD ont formulé le projet de stratégie de mise en œuvre et de feuille de route pour atteindre les objectifs de la Déclaration Malabo de 2014. La Stratégie et la Feuille de route seront soumises au Conseil exécutif pour examen lors du Sommet de janvier 2015.

94. Le cadre de résultats du PDDAA, conçu pour faciliter et accélérer la mise en œuvre et suivre les progrès en vue de la réalisation de la vision du PDDAA à l'horizon 2025 a également été approuvé lors du Sommet de Malabo. Il s'agit d'un outil visant à améliorer la planification fondée sur des preuves, le suivi et l'apprentissage par les États membres dans le cadre de la réalisation de la croissance inclusive et du développement économique tirés par l'agriculture.

Résultat 2.1 : Appui à la mise en œuvre par les États membres des programmes prioritaires du PDDAA, y compris les ressources animales comme instrument visant à stimuler la production et la productivité agricole pour la nourriture et la nutrition, élimination de la faim et réduction de la pauvreté

95. La mise en œuvre du PDDAA s'est accélérée. À ce jour, quarante (40) États membres ont formellement adopté le PDDAA en tant que cadre pour les guider dans l'amélioration de leurs politiques et stratégies agricoles respectives, dont trente-deux (32) ont élaboré et mis en œuvre leurs plans d'investissement nationaux respectifs pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Plusieurs de ces pays ont procédé à des évaluations sectorielles conjointes en 2014 pour permettre une meilleure mise en œuvre de ces plans. En outre, trois CER (CEDEAO, COMESA et IGAD) ont préparé les Pactes régionaux du PDDAA et des plans régionaux d'investissement agricole, qui sont en cours de mise en œuvre. De même, les États membres ont augmenté leurs allocations budgétaires au développement agricole, car l'investissement agricole public en Afrique a augmenté en moyenne de 7,4% par an au cours de la dernière décennie. En ce qui concerne la performance de la croissance, dix-sept (17) États membres ont atteint ou dépassé l'objectif de croissance moyenne du PIB annuel agricole de 6%. Il existe des indications selon lesquelles cette performance du secteur agricole a contribué à des taux de croissance économique encourageants que de nombreux pays africains ont enregistrés cours de la dernière décennie.

Résultat 2.2 Facilitation de la mise en œuvre des programmes prioritaires sur l'environnement, la gestion des ressources naturelles et le changement climatique.

96. Des résultats encourageants ont été enregistrés dans les efforts visant à relever efficacement les énormes défis de la dégradation des ressources naturelles, aggravée par le changement climatique, la désertification et l'érosion des ressources biologiques de l'Afrique. À cette effet, la Commission, en collaboration avec les États membres, a poursuivi sa campagne de sensibilisation à ces préoccupations en utilisant tous les moyens à sa disposition, notamment la Journée africaine de l'environnement et de Wangari Mathaai, la Semaine africaine de l'eau, la Semaine africaine des terres arides et d'autres événements visant à faire mieux au grand public les problèmes environnementaux auxquels fait face le continent.

97. Le Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC) continue d'orienter les engagements des États membres et de la Commission concernant les questions du changement climatique afin de s'assurer que les intérêts et les priorités (position commune) de l'Afrique sont exprimés d'une seule et comme à la CoP20 à Lima (Pérou), qui vient de se terminer en décembre 2014.

98. La Commission, en collaboration avec les États membres et les CER, a pu exploiter les technologies d'observation de la terre par satellite pour répondre à la nécessité de données et d'informations terrestres, maritimes et climatiques, fiables, rapides et précises pour soutenir la prise de décision aux niveaux national et régional.

99. Pour assurer l'avenir du massif du Fouta Djallon, qui est un bassin hydrographique vital et la source de nombreux fleuves et rivières en Afrique de l'Ouest, la Commission a eu des consultations avec la Commission de la CEDEAO sur les modalités de transfert à cette dernière de la gestion du Programme d'aménagement intégré du massif du Fouta Djallon.

100. Dans le domaine **de l'eau et de l'assainissement**, la Commission continue de réaliser d'importants progrès dans la mise en œuvre des engagements de Sharm el-Cheikh, visant à accélérer la réalisation des objectifs relatifs à l'eau et à l'assainissement en Afrique. Le rapport 2014 sur le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique témoigne du succès des efforts déployés actuellement pour renforcer et institutionnaliser le Système africain de suivi et d'évaluation de l'eau et de l'assainissement. Ce système servira de base pour lancer des initiatives fondées sur des données probantes et orientées sur l'action en vue de la concrétisation de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025. La première initiative du genre est la mise en œuvre de la Décision de la Conférence [(AU/DEC.516(XXII))] pour laquelle le Plan de Kigali a été préparé sur la base des évaluations des besoins nationaux de dix (10) États membres choisis pour remédier aux lacunes dans le domaine de l'approvisionnement en eau, de l'hygiène et de l'assainissement, notamment au niveau des ménages ruraux, représentant 5 millions de personnes de plus en Afrique. En outre, des activités sont en cours pour mobiliser 50 million d'Euros, au minimum, afin de promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action.

101. Dans le cadre de la préparation du **Cadre d'action mondial post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe**, la Commission en collaboration avec l'Office des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe dirige la mise au point des contributions de l'Afrique à stratégie internationale qui doit être adoptée en 2015. A cet effet, la Déclaration de la réunion de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophes, tenue en mai 2014, à Abuja (Nigeria) a recommandé que la contribution de l'Afrique au Cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe soit soumise pour examen aux organes délibérants de l'UA au cours du Sommet de janvier 2015.

102. Pour **améliorer les services météorologiques, climatiques et climatologiques en Afrique**, un projet de plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie a été mis au point conformément à la Décision du Conseil exécutif sur la météorologie de janvier 2013. Le projet a été approuvé par le Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (AMCOMET) dans le cadre de la préparation de la troisième session de l'AMCOMET qui devait se tenir en octobre 2014, mais qui a été reportée à février 2015.

Agence Capacité africaine de gestion des risques (ARC)

103. Agence pour la capacité africaine de gestion des risques (ARC) a été créée pour renforcer les États membres de l'UA à gérer les risques de catastrophes naturelles, s'adapter aux changements climatiques et protéger les populations confrontées à l'insécurité alimentaire. Pour ce faire, l'ARC offre aux gouvernements qui y adhèrent une assurance contre les aléas climatiques par le biais de sa filiale commerciale, la Mutuelle d'assurance ARC (ARC Limited). Cette entité financière africaine utilise un logiciel d'observation météorologique de pointe « Africa Risk View » pour évaluer les incidences financières des phénomènes climatiques et permettre aux pays africains touchés par les phénomènes météorologiques violents d'accéder rapidement aux fonds de secours.

104. L'ARC est une solution africaine à l'un des défis les plus urgents du continent. Cette solution permet de transférer la charge du risque climatique des gouvernements, ainsi que des agriculteurs et des éleveurs dont ils assurent la protection, à l'ARC qui peut beaucoup mieux gérer ce risque. Conformément à la Décision (Assembly / AU / Dec.417 (XIX)) de la Conférence de juillet 2012, 41 pays ont participé à la Conférence des plénipotentiaires de l'ARC à Pretoria (Afrique du Sud). Lors de la signature du traité par dix-huit États membres de l'UA, l'ARC a été créée en tant qu'agence spécialisée de l'Union africaine en novembre 2012. Sept autres États membres ont depuis signé ce traité.

Résultat 2.3 **Soutien aux programmes de développement de l'industrie agroalimentaire, notamment l'accès aux ressources productives et le renforcement des capacités des femmes, des jeunes et des personnes handicapées**

105. *Promotion des investissements du secteur privé dans l'agriculture:* grâce aux initiatives telles que la « Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition » qui a été mise en place lors du Sommet du G8 en 2012 et le « Partenariat pour la croissance de l'Afrique » instauré en 2011 en collaboration avec le Forum économique mondial, des conditions favorables ont été créées pour soutenir le secteur privé africain et permettre aux gouvernements des États membres d'établir des partenariats public-privé crédibles pour les investissements dans l'agriculture et les chaînes de valeur agricoles. La Commission collabore avec les États membres pour veiller à consolider les progrès et réaliser d'autres gains.

106. *Politique foncière :* par la Déclaration de l'UA sur la terre, adoptée en 2009, la Commission a mis au point les « Principes directeurs relatifs aux investissements fonciers à grande échelle en Afrique », qui ont été ultérieurement approuvés par la Conférence conjointe des ministres de l'agriculture, du développement rural, de la pêche et de l'aquaculture de l'UA, qui s'est tenue en mai 2014 à Addis-Abeba (Éthiopie). Une proposition sur la mise en place d'un cadre institutionnel approprié, d'un mécanisme de suivi des progrès et d'établissement de rapports, et d'un Fonds africain

pour la politique foncière a été élaborée et est en train d'examiner par la Commission de l'UA, la CEA et la BAD.

107. Sous l'égide de l'Initiative conjointe sur les politiques foncières, la Commission a collaboré étroitement avec les CER (COMESA, CAE, CEEAC, CEDEAO, IGAD et SADC), le Parlement panafricain et l'Agence du NEPAD pour élaborer des programmes conjoints en matière de politique foncière en vue de mettre en place des plates-formes régionales et continentales qui leur permettent de s'acquitter de leurs mandats respectifs, conformément à la Déclaration de l'UA sur la terre. C'est ainsi qu'avec le soutien de l'Initiative conjointe, une plate-forme de la société civile a été établie et un plan d'action sur les terres a été élaboré avec l'Organisation panafricaine des agriculteurs (PAFO) pour assurer la contribution et le soutien de la société civile et des agriculteurs à la mise en œuvre de la Déclaration de l'UA sur la terre. La Commission a organisé la Conférence inaugurale sur les politiques foncières en Afrique, en novembre 2014, au Siège de l'UA à Addis-Abeba, sur le thème «*«Les politiques foncières en Afrique au cours de la prochaine décennie: assurer le développement agricole et la croissance inclusive»*».

Résultat 2.4 **Renforcement des infrastructures pour l'accès au marché et le commerce des produits agricoles.**

108. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des programmes spécifiques de l'Union africaine relatifs à l'amélioration de la productivité et à la facilitation du commerce des biens et services agricoles. La Commission continue de collaborer avec les partenaires techniques et au développement pour veiller à la mise en œuvre des décisions adoptées par les organes de décision de l'UA dans le domaine des intrants, des semences et des engrais agricoles, ainsi que des initiatives en matière de santé animale et végétale.

109. Développement du secteur des semences : la Commission par le biais du Programme africain sur les semences et la biotechnologie (ASBP), continue de collaborer avec le Forum pour les essais de semences en Afrique (FAST) afin de renforcer les capacités des États membres dans le domaine des essais de semences. Elle collabore également avec 'Semences d'Afrique' (anciennement Réseau africain des semences) pour améliorer la gouvernance de ce secteur. En ce qui concerne les engrais, la Commission poursuit ses efforts, en collaboration avec la Banque africaine de développement, pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Mécanisme africain de financement des engrais (AFFM), qui a été créé pour mettre en œuvre la Déclaration d'Abuja sur les engrais. Ces efforts ont permis, outre un apport précédent au Fonds de la République fédérale du Nigeria, un engagement du gouvernement du Tchad à contribuer à ce Fonds à hauteur de 1 million \$EU, réduisant ainsi le déficit de financement à 3 millions \$EU.

110. Sécurité alimentaire : la Commission, par le biais du Partenariat pour la lutte contre les aflatoxines en Afrique (PACA) - un programme phare du PDDAA-, aide les États membres à faire face aux problèmes de santé, de sécurité alimentaire et de

nutrition, ainsi qu'aux défis du développement liés à la contamination des produits agricoles par l'aflatoxine. Grâce au PACA, la Commission a pu aider les CER (entre autres, la CEDEAO et le COMESA) à définir les priorités régionales et à élaborer un plan d'action régional pour relever le défi de l'aflatoxine. A cela s'ajoute le lancement d'activités de base pour la lutte contre l'aflatoxine dans les pays pilotes. Le Système intégré de gestion de l'information sur les Aflatoxines en Afrique (AfricaAIMS) a été créé pour promouvoir le partage d'expérience et la disponibilité d'informations locales harmonisées.

111. Développement des ressources animales: les interventions ont porté principalement sur (a) les systèmes de santé animale, et de prévention et de lutte contre les maladies animales, (b) les systèmes de production de ressources animales et de gestion de leurs écosystèmes, (c) l'accès aux intrants, aux services et aux marchés pour les produits d'origine animale ou les animaux ; et (d) la gestion des informations et des connaissances sur les ressources animales.

112. Ces interventions en matière de santé animale et de prévention et de lutte contre les maladies animales ont permis à la Commission de coordonner et de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie régionale de lutte contre la peste porcine africaine et du Cadre stratégique pour le contrôle progressif des maladies animales négligées en Afrique. En outre, la Commission a pu continuer à offrir un soutien indispensable aux Etats membres par la certification du contrôle de qualité des vaccins vétérinaires reçus de leurs laboratoires de production de vaccins. Elle a également assuré la formation de techniciens d'un certain nombre d'États membres.

113. Son action dans le domaine des systèmes de production de ressources animales et de gestion des écosystèmes ont permis à la Commission d'évaluer et de mettre au point les politiques et règlements liés aux ressources génétiques animales et au bétail, qui contribueront à la mise en place de cadres stratégiques et d'accords de coopération aux niveaux régional et continental, visant à assurer une utilisation, une gestion et une conservation judicieuses des ressources animales de l'Afrique et de leurs écosystèmes. De même, le Cadre d'orientation et la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique ont été élaborés et ensuite approuvés par la Conférence conjointe des ministres de l'agriculture, du développement rural, des pêches et de l'aquaculture, tenue en mai 2014 à Addis-Abeba (Éthiopie).

114. Dans les efforts qu'elle déploie pour coordonner la Campagne d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase (PATTEC), la Commission a continué de se concentrer sur l'orientation des politiques, l'orientation stratégique et le soutien technique direct aux États membres affectés par la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase (T&T), et la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des interventions contre la T&T. Les activités de suivi et d'évaluation ont permis de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Initiative de la PATTEC. En collaboration avec les principaux partenaires, la Commission est intervenue dans certains pays pour les aider à lutter contre ce fléau et a entrepris des activités de formation pour renforcer les capacités du Gabon, de l'Éthiopie, du Ghana, du Kenya, du

Malawi, du Mozambique, du Nigeria, du Soudan du Sud, du Soudan, de la Tanzanie, de l'Ouganda et du Zimbabwe à réduire le fardeau de la trypanosomiase.

115. Grâce à l'initiative de l'UA sur l'accès aux intrants, aux services et aux marchés pour les produits d'origine animale et les animaux, la Commission a élaboré un projet de cadre de suivi des résultats en matière d'investissements dans le secteur de l'élevage. En outre, pour faciliter le commerce du bétail et des produits du bétail, la Commission a appuyé les efforts de coordination et d'harmonisation de la gestion des maladies animales transfrontalières en renforçant la capacité des États membres (par exemple en élaborant des directives et des méthodes régionales d'identification et de traçabilité du bétail et de certification sanitaire pour les animaux).

116. La Commission coordonne l'élaboration d'une stratégie de développement de l'élevage qui accélérera les réformes du secteur pour qu'il se réalise pleinement, grâce à une analyse approfondie, à des consultations intensives et inclusives et à un processus de validation avec les parties prenantes. Le projet de stratégie a été présenté au Conseil exécutif pour examen lors du Sommet de janvier 2015.

Résultat 3: Développement économique et industrialisation inclusifs sous l'impulsion de l'intégration économique	
Résultat 3.1	Élaboration et promotion de cadres stratégiques propices à la réalisation d'un développement inclusif et renforcement des capacités de mise en œuvre des États membres.
Résultat 3.2	Facilitation du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique.
Résultat 3.3	Amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes pour la majorité de la population d'Afrique.
Résultat 3.4	Facilitation des politiques et des normes pour promouvoir l'intégration continentale.
Résultat 3.5	Élaboration et promotion de politiques de libéralisation du commerce et des procédures douanières et facilitation des négociations sur la ZLEC.
Résultat 3.6	Élaboration et promotion de politiques en faveur de la participation du secteur privé et d'un climat d'affaires plus favorable.
Résultat 3.7	Promotion et appui à l'entrepreneuriat des femmes, des jeunes et des personnes handicapées.
Résultat 3.8	Élaboration et promotion de politiques en faveur de l'utilisation durable des ressources minérales et autres.

Résultat 3.1 Élaboration et promotion de cadres stratégiques propices à la réalisation d'un développement inclusif et renforcement des capacités de mise en œuvre des États membres

117. Agenda de développement post- 2015: La Position africaine commune sur l'Agenda du développement post-2015 a été adoptée par le Sommet de janvier 2014, qui a demandé au Comité de haut niveau d'élever la paix et la sécurité au rang de pilier « autonome » et de veiller à ce que les priorités de l'Afrique soient intégrées dans les

travaux du Groupe de travail public des Nations Unies (OWG) et du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement des objectifs de développement durable (ODD). La Commission s'est engagée à vulgariser la Position africaine commune dans les États membres et à harmoniser leurs positions en prévision des négociations qui auront lieu en 2015.

Résultat 3.2 Facilitation du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique

118. D'importantes réalisations ont été accomplies en 2014 dans les domaines du renforcement des capacités, du PIDA, du transport, du tourisme et des TIC.

119. En ce qui concerne le renforcement des capacités humaines, la Commission a pris des mesures pour renforcer les capacités de la Commission de l'UA, de l'Agence du NEPAD et des CER en matière de planification, de facilitation et de coordination des programmes et projets régionaux d'infrastructure, en particulier le Plan d'action prioritaire du PIDA (PAP-PIDA), qui est financé par un programme triennal de renforcement des capacités de 16 millions \$EU, financé par la Banque africaine de développement et le gouvernement allemand, par le biais de la GIZ. En outre, la Commission et l'Agence du NEPAD ont mis en place un mécanisme de prestation de services du PIDA visant à combler le déficit en matière de capacités aux premiers stades d'élaboration du projet.

120. La Commission a collaboré avec les CER en vue d'une restructuration des projets du PAP-PIDA, de l'identification des instruments institutionnels et de la promotion du PAP-PIDA en collaboration avec la BAD et l'Agence du NEPAD. Lors de la Conférence sur le financement, qui s'est tenue en juin 2014 à Dakar, seize projets prioritaires ont été présentés pour adoption dans le plan d'action et de financement. L'architecture institutionnelle du développement des infrastructures en Afrique (IAIDA) est en cours de mise en œuvre. Le Système de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports du PIDA, qui couvre la délimitation et la définition du rôle de chaque partie prenantes a été adopté.

Développement des transports et du tourisme

121. La Commission a élaboré un projet de trois ans sur le renforcement et la consolidation de la gestion du secteur des transports sur le continent. Le projet vise à renforcer les capacités continentales permettant de régler, d'organiser, de promouvoir et de financer des infrastructures et des services modernisés grâce à l'interconnectivité des transports inter-régionaux et continentaux par la promotion de couloirs de transport transfrontaliers sûrs et des politiques de transport harmonisées.

122. Des consultations de haut niveau sont en cours avec le gouvernement de la République populaire de Chine sur la construction de réseaux autoroutiers, ferroviaires et aéronautiques transafricains. La Commission continue d'accorder une priorité élevée

au développement de réseaux de transport dans le cadre de sa vision à court, moyen et long terme.

Transport ferroviaire

123. La troisième session de la Conférence des ministres des transports de l'Union africaine, qui s'est tenue en avril 2014 à Malabo (Guinée équatoriale), a adopté la Vision 2040 pour le développement ferroviaire en Afrique. La Vision souligne l'importance des chemins de fer qui constituent l'épine dorsale de tout réseau de transport crédible et propose des stratégies pour la revitalisation du transport ferroviaire en Afrique.

124. La Commission a en outre lancé l'initiative du train à grande vitesse (TGV), l'objectif étant de mettre au point et d'exécuter des plans de construction de lignes ferroviaires à grande vitesse identifiées à travers l'Afrique. À cette fin, la Commission a entamé des consultations sur les questions essentielles touchant à la viabilité de cette initiative, notamment le cadre juridique et institutionnel approprié, la mobilisation des ressources et des investissements financiers, le développement des capacités technologiques et de fabrication, la recherche et le développement, ainsi que la formation et l'éducation.

Transport aérien

125. La Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en juillet 2000 à Lomé (Togo), mais elle n'a pas été mise en œuvre. Les pays africains s'accordent toujours des droits de trafic de façon bilatérale. Pour accélérer la mise en œuvre de la Décision et progresser vers la création d'un marché unique du transport aérien en Afrique en 2017, la Commission a entrepris des consultations avec les principales parties prenantes, dont notamment les compagnies aériennes africaines et les autorités aéronautiques en vue d'obtenir un appui substantiel à cette initiative.

126. Une étude commandée par l'IATA indique que des avantages économiques considérables résulteront de la libération des services aériens en Afrique. L'étude démontre dans ce cas que les services additionnels générés par la libéralisation entre seulement 12 pays (Algérie, Egypte, Tunisie, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Angola, Namibie, Afrique du Sud, Ghana, Nigéria et Sénégal) entraîneront la création de 155 100 emplois dans l'aviation, le tourisme et l'économie en général et une augmentation annuelle du PIB de 1,3 milliard de dollars américains, soit environ 0,07% du PIB des 12 pays. C'est pourquoi, à long terme, il est dans l'intérêt des pays africains de libéraliser et d'unifier leurs marchés de transport aérien. Actuellement, vingt-quatre (24) pays d'Afrique ont des accords "ciels ouverts" avec des pays étrangers, alors que de tels accords n'existent pas entre les pays africains. La non libéralisation des marchés aériens africains aura pour conséquence de prolonger la marginalisation des compagnies aériennes africaines sur les marchés mondiaux et africains.

127. Pour aller de l'avant, les ministres des transports ont adopté, en décembre 2014, les textes ci-après: le Règlement sur la concurrence, le Mécanisme de règlement des différends, le Règlement sur la protection des consommateurs et les Pouvoirs de réglementation et d'exécution de l'Agence d'exécution. Ces textes seront présentés au Sommet de janvier 2015 pour faciliter la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro.

Transport maritime

128. La Commission a lancé, en collaboration avec les CER, les institutions spécialisées et les États membres, un projet visant à renforcer les capacités des administrations des ports maritimes nationaux et régionaux dans les domaines de la sécurité et de la sûreté maritimes, de la protection de l'environnement marin et de l'amélioration de l'efficacité des ports. Il s'agit là des domaines prioritaires de la Charte africaine des transports maritimes révisée. Ce projet, soutenu par l'UE, a démarré dans les régions de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale et sera plus tard généralisé à l'ensemble du continent.

Tourisme

129. La Commission a mis en place une stratégie de développement du secteur du tourisme en Afrique dans le cadre de l'Agenda 2063. A la suite de la réunion d'un groupe de travail des ministres du tourisme de l'UA, tenue en mars 2014, aux Seychelles, le Conseil exécutif a approuvé en juin 2014 la recommandation selon laquelle l'objectif principal en matière de tourisme dans le cadre de l'Agenda 2063 est de **faire de l'Afrique la destination touristique préférée à l'échelle mondiale**. Pour atteindre cet objectif, un certain nombre de mesures stratégiques spécifiques ont été définies, notamment (i) l'harmonisation des politiques et des réglementations touristiques; (ii) le renforcement des capacités institutionnelles; (iii) le renforcement de la commercialisation des services du tourisme, en particulier des voyages organisés transfrontaliers; (iv) la recherche et le développement; et (v) l'investissement dans les infrastructures et les produits touristiques.

Technologie de l'information et de la communication (TIC)

130. Sur la base de la mise en œuvre des objectifs du plan stratégique 2014-2017 et des décisions des organes délibérants, la Commission a réalisé les objectifs suivants: (i) élaboration du plan d'action pour la viabilité de l'e-Réseau panafricain de la télémédecine et de la télé-éducation, pour répondre à la demande du Sommet de janvier 2014; (ii) signature d'un accord avec la Société pour l'attribution des noms de domaines et numéros sur Internet (ICANN) pour l'accréditation de DotAfrica, et le lancement du projet dans le cadre du cinquantième anniversaire de l'OUA/UA; (iii) coordination réussie de l'adoption de la Convention de l'UA sur la cyber sécurité par le Sommet de l'UA de juin 2014; (iv) progrès dans la mise en place de points d'échange Internet nationaux et régionaux dans le cadre du système africain d'échanges Internet

(AXIS); et (v) validation du rapport achevé sur les lignes directrices concernant les adresses et les codes postaux.

Résultat 3.3: Renforcement de l'accès aux services énergétiques modernes pour la majorité de la population africaine

131. La Commission a poursuivi la mise en œuvre d'un certain nombre de stratégies et des actions, notamment le développement accéléré des énergies renouvelables et d'autres sources; la facilitation des projets régionaux et continentaux de production et de transmission d'électricité propre; et l'élaboration de directives visant à la contribution des énergies renouvelables (géothermique, hydraulique, solaire, bioénergie et éolienne) au développement socio-économique du continent.

132. *Programme géothermique régional de l'Afrique de l'Est:* L'objectif global du Fonds pour l'atténuation des risques géothermiques (GRMF) est d'encourager les promoteurs du secteur public et privé en leur accordant des subventions partielles pour les études de surface (80% du coût total) menant au forage et au forage de puits de confirmation (40% du coût de forage), atténuant ainsi les risques associés à l'exploration des ressources géothermiques, et réduisant les risques et les coûts de développement de la géothermie à un stade précoce. À cette fin, la Commission coordonne et gère le programme GRMF pour l'Afrique de l'Est qui a été mis en place en 2012, avec le soutien financier de partenaires.

133. En conséquence, cinq projets géothermiques ont reçu des subventions en 2014 pour un montant total de 22 millions de dollars américains. Une fois ces projets exécutés, ils vont apporter un supplément de 640 MW d'ici 2020. Quatre nouveaux projets recevront des subventions en février 2015 pour un montant estimé à 10 millions de dollars américains. La troisième série de demandes a été lancée le 30 octobre 2014 à Arusha (Tanzanie) et de nombreuses autres demandes présentées par des promoteurs publics et privés sont en cours d'évaluation.

134. Parmi les autres réalisations faites dans le secteur de l'énergie figurent les suivantes: (i) la formation de 25 experts africains dans les petites centrales hydroélectriques; (ii) la mise au point du modèle de programme d'action de l'Énergie durable pour tous (SE4ALL) et l'identification des 14 pays prioritaires africains pour la mise en œuvre ; (iii) la validation du rapport d'étude de l'intégration de la parité hommes femmes dans la politique sur la bioénergie; (iv) la diffusion et la publication en ligne du Rapport africain sur la statistique de l'énergie de l'année 2014; et (v) la validation des Directives techniques pour la conception et l'exploitation des centrales électriques PV autonomes et de petites fermes éoliennes raccordées au réseau en vue de la production d'électricité en Afrique.

Résultat 3.4 : Politiques et normes de promotion de l'intégration continentale facilitées

135. L'Institut africain pour les envois de fonds (AIR): La Commission facilite la mise en œuvre de la décision EX.CL/Dec. 808 (XXIV) du Conseil exécutif de janvier 2014, et négocie avec la République du Kenya les modalités d'hébergement de l'Institut africain pour les envois de fonds (AIR). Une «Structure de transition» a été convenue pour une période de 12 à 18 mois afin de garantir un décollage rapide de l'Institut à Nairobi (Kenya).

Institutions financières panafricaines

Banque africaine d'investissement

136. En ce qui concerne la **Banque africaine d'investissement (BAI)**, le Protocole portant création de la Banque a été adopté par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en février 2009. À la fin de décembre 2014, vingt (20) pays avaient signé le Protocole. Il s'agit de l'Angola, du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, des Comores, du Congo, de la République démocratique du Congo, du Gabon, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, de la Libye, du Niger, de Madagascar, du Sénégal, de la Sierra Leone, de Sao Tomé-et-Principe, du Togo et de la Zambie. La principale difficulté rencontrée dans la création de la BAI est la lenteur des avancées dans la ratification de son protocole. Seuls deux pays, la Libye et le Congo ont ratifié le Protocole, alors que quinze ratifications sont nécessaires pour qu'il entre en vigueur.

137. Les États membres ayant déjà signé le Protocole sont instamment priés de le ratifier. Ceux qui ne l'ont pas encore fait sont également invités à le signer et à le ratifier afin d'accélérer la mise en place de cette institution financière.

Fonds monétaire africain

138. En ce qui concerne **le Fonds monétaire africain (FMA)**, ses Protocole et Statut avaient été examinés par les ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique, puis par les ministres de la justice et adoptés par le Sommet au cours de sa session de juin 2014 à Malabo (Guinée équatoriale). La Commission invite les États membres à accélérer la signature et la ratification des Protocole et Statut du FMA.

Banque centrale africaine

139. Des progrès ont été réalisés dans le cadre des efforts visant à la création de la **Banque centrale africaine (BCA)**. La Commission a travaillé en étroite collaboration avec l'Association des Banques centrales africaines (ABCA) pour rédiger une stratégie commune pour la création de la BCA. Elle doit encore être adoptée par la Conférence des gouverneurs avant d'être soumise aux ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique, pour examen.

Résultat 3.5 : Les négociations sur la ZLEC facilitées et les politiques de facilitation commerciales et douanières élaborées et promues

140. Au cours de la période considérée, la Commission, en collaboration avec la CEA, a organisé des réunions de consultation dans cinq des CER (SADC, COMESA, UMA, CEEAC et CENSAD) sur la mise en œuvre de l'Initiative «Stimuler le commerce intra-africain (BIAT)» et la création de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC), comme convenu lors du Sommet de l'UA de janvier 2012. Les parties prenantes commerciales clés, notamment le secteur privé, ont participé aux réunions sur l'Initiative BIAT / ZLEC.

141. La feuille de route pour la création de la ZLEC prévoit que les négociations commencent en 2015. Le Groupe de travail continental sur la ZLEC, organe de l'architecture de la ZLEC dont les membres sont des représentants des CER, de la Commission de l'UA, de la CEA et de la BAD, a effectué un volume important de travail en 2014 en préparation des négociations sur la ZLEC. Au cours de l'année, la Commission a organisé deux sessions du Groupe de travail en avril et en octobre, qui ont fait des recommandations sur les questions critiques relatives aux négociations sur la ZLEC, entre autres, les objectifs et les principes directeurs, les arrangements institutionnels, le projet de termes de référence pour le Forum de négociation de la ZLEC, et la mobilisation des ressources.

142. Les négociations et la mise en place de la ZLEC devraient tirer avantage de l'expérience des ZLE, des CER et des meilleures pratiques telles que la tripartite COMESA-EAC-SADC. À cet égard, la Commission a poursuivi, en 2014, le suivi de l'évolution des négociations de la Zone de libre-échange de la tripartite et les processus de la Zone de libre-échange des autres CER, en vue de tirer les leçons appropriées pour la ZLEC.

143. En ce qui concerne le plan d'action de l'initiative BIAT, et à la suite de vastes consultations avec les parties prenantes dans les CER, la version révisée de la Stratégie de mise en œuvre de la BIAT a été présentée à la session extraordinaire de la CAMOT tenue à Addis-Abeba en avril 2014. Les ministres ont demandé aux États membres et aux CER de désigner des points focaux et de mettre en place des groupes de travail techniques pour l'élaboration de plans d'action nationaux et régionaux de la BIAT. Certains États membres et CER ont commencé le processus d'élaboration de leurs plans d'action BIAT concrets et réalisables avec l'appui technique et financier de la CEA et du PNUD.

Coopération douanière et facilitation du commerce

144. Des études ont montré que si les efforts pour stimuler le commerce intra-africain sont soutenus par des mesures de facilitation du commerce, le niveau actuel du commerce intra-africain, qui est de 10 à 12 pour cent pourrait doubler en une décennie. La facilitation du commerce est également indispensable pour améliorer la performance des pays africains dans le commerce mondial et tirer pleinement parti des préférences commerciales accordées à certains des pays. La Commission a entrepris un certain

nombre d'activité visant à améliorer l'efficacité des administrations douanières en Afrique, à renforcer la facilitation des échanges et à réduire les coûts de faire des affaires.

145. Commerce des services: quatre études ont été menées en 2014 sous les auspices de la Commission dans les domaines du transport aérien, de l'éducation, de faire des affaires et des services bancaires en vue d'aider les États membres à développer leur commerce des services et à participer pleinement aux négociations sur le commerce des services de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La Commission a également organisé cette année des ateliers de validation sur les industries culturelles et les services d'éducation respectivement au Burkina Faso et en Ouganda, dont les résultats serviront de contribution dans la préparation de documents bien informés pour conseiller les États membres sur les services.

146. Négociations commerciales multilatérales et commerce de l'Afrique avec le reste du monde: À environ 3 pour cent, la part actuelle de l'Afrique dans le commerce mondial n'est pas en ligne avec la vision selon laquelle le continent doit prendre sa juste place dans l'économie mondiale et dans le système commercial multilatéral. La Commission, tout en continuant d'accorder la priorité au renforcement du commerce intra-africain, s'est également concentrée sur la mise en œuvre des activités visant à améliorer la performance des pays africains dans le commerce mondial grâce à différents partenariats et accords commerciaux.

147. Accords de partenariat économique (APE): Depuis le début du processus des APE, la position de la Commission a toujours été que les négociations entre l'UE, les États membres et les CER ne doivent pas compromettre l'intégration de l'Afrique. Cette position a été renforcée dans le paragraphe 42 de la Déclaration du quatrième Sommet UE-Afrique, qui prévoit une éventuelle révision de tout APE qui menacerait l'intégration de l'Afrique. Bien que des divergences demeurent dans les positions de l'UE et de l'Afrique sur les APE, des progrès ont été réalisés dans certains des textes dans la résolution de quelques questions controversées telles que la clause de non-exécution, la clause de la nation la plus favorisée (NPF), l'appui pour le renforcement des capacités, et les taxes à l'exportation. À ce jour, toutes les régions de négociation des APE ont signé, ratifié ou lancé les APE et sont donc exemptées de la menace de se voir exclues à la date limite du 1er octobre 2014 de l'accès au marché en franchise de droits et sans contingent de l'UE.

148. Négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC): Au cours de la période concernée, la Commission a fourni un soutien administratif et technique aux négociateurs africains à l'OMC. Ce soutien a facilité la mise au point de la réponse de l'Afrique aux résultats de la Conférence ministérielle de l'OMC à Bali et des décisions des organes délibérants de l'UA (y compris le Comité de haut niveau sur le commerce africain (HATC) et la Conférence) sur la réponse. Suite à la décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement sur les résultats de Bali, la Commission a attiré l'attention de la direction du Secrétariat de l'OMC et de certains partenaires au développement sur la nécessité pour l'Afrique de compter sur un soutien et une

assistance prévisibles et significatifs pour mettre en place les capacités nécessaires à la mise en œuvre efficace de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.

149. *Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (AGOA) et Sommet États-Unis-Afrique:* l'AGOA arrive à échéance en 2015. Plusieurs activités de la Commission en 2014 visaient à assurer la reconduction de l'AGOA pour la période post 2015 et faire des relations de commerce et d'investissement US-Afrique dans l'avenir un instrument plus efficace et inclusif de réduction de la pauvreté et de réalisation du développement durable en Afrique. En outre, au cours de la période considérée, certains pays bénéficiaires, avec l'appui technique de la CEA et de la Commission de l'UA, ont entamé le processus d'élaboration de leurs stratégies nationales d'intervention relatives à l'AGOA, encouragés en cela par la décision EX.CL/Dec.830(XXV) du Conseil exécutif de Malabo 2014.

150. Une équipe de ministres du Commerce, dirigée par le Lesotho, a reçu mission de rencontrer le Congrès américain et l'Administration américaine pour faire pression en vue d'une reconduction uniforme et sans interruption de l'AGOA pendant au moins quinze ans avec une disposition pour les tissus des pays tiers coïncidente, pour des règles d'origine plus flexibles et des critères d'admissibilité moins lourds, afin de faciliter ainsi la participation de tous les pays africains à l'AGOA. Les ministres demanderont également aux États-Unis d'examiner attentivement l'effet potentiel de l'érosion des préférences résultant d'actuelles négociations sur la Zone de libre-échange (ZLE) avec les CER, qui pourrait réduire à néant les objectifs de l'AGOA, et de plaider pour la non-inclusion de questions non commerciales dans l'AGOA reconduit.

Résultat 3.6 Élaboration et promotion des politiques pour l'engagement du secteur privé et l'amélioration du climat des affaires

Promotion du développement du secteur privé

151. Le continent africain demeure préoccupé par le faible niveau du flux entrant de l'investissement direct étranger (IDE) et de l'investissement transfrontalier intra-africain, par rapport aux autres régions du monde. Cette situation demeure persistante malgré les mesures prises par les États membres pour améliorer l'environnement de l'investissement, y compris les garanties d'investissement. En réponse, la Commission a élaboré un projet de code d'investissement panafricain basé sur les bonnes pratiques, qui pourrait être adopté par les différents États membres en fonction de leurs situations internes respectives. Le projet de code sera soumis au Comité technique spécial des ministres en charge de l'économie, des finances et des questions d'intégration, ainsi qu'au CTS chargé de la justice et des affaires juridiques, pour examen avant d'être soumis aux chefs d'État et de gouvernement de l'UA pour adoption définitive.

Suivi et évaluation du progrès socioéconomique

Programme de développement de la statistique

152. Conformément aux décisions (Assembly/AU/Dec.462(XX)) et (Assembly/AU/Dec.424(XIX)), la Commission travaille à la création de deux grands projets à savoir, l'Institut panafricain de la statistique et le Centre panafricain de formation statistique, respectivement en Tunisie et en Côte d'Ivoire. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces décisions, la Commission a préparé un projet de plan stratégique 2014-2018 pour l'Institut de la statistique de l'Union africaine. La Commission travaille actuellement sur les arrangements institutionnels et l'organisation structurelle de l'Institut et du Centre. La Commission met également au point une feuille de route pour la mise en place de l'Institut et du Centre; elle portera sur les activités prioritaires clés, la stratégie pour le plaidoyer et la promotion au niveau politique pour obtenir le soutien permettant d'accélérer la mise en place de l'Institut et du Centre.

Résultat 3.7 : Entrepreneuriat des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap encouragé et soutenu

153. La Commission de l'UA a lancé des projets spécifiques pour créer et réaliser un environnement propice à l'autonomisation économique et politique des femmes en Afrique. Le neuvième Congrès des femmes entrepreneures en Afrique a organisé une formation sur le soutien aux femmes pour améliorer leurs compétences entrepreneuriales et lancé le Répertoire numérique financier des femmes et des jeunes Africains.

154. *L'emploi des jeunes:* Suite à l'engagement des chefs d'État et de gouvernement à réduire le chômage des jeunes et des femmes (Malabo, juillet 2011), la Commission, la BAD, la CEA et l'OIT ont lancé une initiative conjointe sur l'emploi des jeunes, et par la suite, signé une déclaration d'intention. La mise en œuvre de l'initiative conjointe a commencé, avec des initiatives pilotes au Burkina Faso et au Sénégal.

Résultat 3.8 : Politiques pour l'utilisation durable des ressources minérales et autres ressources développées et promues

155. La transformation économique par l'industrialisation basée sur les ressources et la gestion efficace des ressources naturelles de l'Afrique est indispensable à la réalisation du développement durable et de l'Agenda 2063. La Commission a mis en œuvre un certain nombre de programmes en 2014 pour accélérer le processus de l'industrialisation de l'Afrique et faire en sorte que les ressources minérales et les matières premières soient des instruments clés de développement durable.

156. *Développement des ressources minérales:* conformément à l'agenda de l'UA sur le développement des ressources minérales, les ministres africains en charge du développement des ressources minérales se sont réunis en session extraordinaire en Zambie/Zimbabwe en novembre 2014 pour discuter de l'institutionnalisation et de la viabilité du Centre africain de développement des ressources minérales (AMDC). Le principal objectif du Centre est d'aider les États membres à rendre opérationnelle la Vision minière africaine (AMV) et de s'assurer que les États membres tirent le maximum de revenus des ressources minérales dans la transparence et la responsabilité

mutuelles des sociétés minières et des gouvernements. Les ministres ont recommandé la création de l'AMDC en tant qu'institution spécialisée de l'UA dotée d'une certaine flexibilité et d'une certaine autonomie, mais pas au niveau où les États membres de l'UA en perdraient la propriété; ils en ont également adopté les Statuts. Les ministres ont recommandé en outre, entre autres, une étude justifiée par la nécessité d'analyser les différents modes de financement de l'AMDC.

157. Développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA): La Commission poursuit la mise en œuvre de la décision de la Conférence sur le développement industriel de l'Afrique. À cet égard, elle a organisé une réunion du Bureau de la Conférence des ministres africains de l'Industrie (CAMI) en septembre 2014 à Nairobi (Kenya), dont les travaux ont abouti à des décisions sur un certain nombre de questions relatives à l'accélération du développement industriel en Afrique. La réunion du Bureau a examiné le rapport de la Retraite stratégique des parties prenantes sur l'AIDA, tenue en février 2014 et recommandé que la Retraite soit institutionnalisée, se tienne deux fois par an et serve de mécanisme pour rendre compte des progrès concernant le programme convenu avec les partenaires.

158. En ce qui concerne la mobilisation des ressources pour l'AIDA, le Bureau a recommandé l'identification de champions régionaux au niveau des chefs d'État et de gouvernement pour la mobilisation des ressources provenant de différentes sources, la création ou le renforcement d'institutions financières spécialisées pour l'industrie, et que la Commission procède à une évaluation de toutes les initiatives de mobilisation des ressources pour le développement industriel. Le Bureau a en outre recommandé, entre autres, que la Commission prenne le leadership de la coordination des partenaires dans la mise en œuvre de l'initiative Agro-industrie et Agrobusiness en Afrique (3ADI), la mise en place de points focaux nationaux pour conduire le processus de mise en œuvre du Plan de production pharmaceutique pour l'Afrique (PMPA) en collaboration avec l'ONUDI et l'alignement de toutes les stratégies et programmes nationaux et régionaux avec l'Agenda 2063.

159. Stratégie sur les produits de base africains: La Commission a mis en place un Comité technique interministériel pour entreprendre l'élaboration d'une stratégie sur les produits de base. Le Comité a organisé le 26 septembre 2014 à Nairobi (Kenya) une réunion consultative à laquelle ont participé les CER et les principaux acteurs dont le NEPAD, le Centre africain pour l'exploitation des minéraux (AMDC), la table ronde des hommes d'affaires d'Afrique (ABR), l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN), le PNUD et l'ONU-Femmes. Le Comité devrait produire une stratégie complète et holistique sur les produits de base, qui abordera et fera des propositions sur des questions stratégiques telles que la tarification, la commercialisation et la valorisation des produits de base africains, la valeur ajoutée, l'intégration verticale et horizontale et le développement du contenu local, les mécanismes institutionnels pour la mise en valeur des produits, notamment le suivi et l'évaluation, et les politiques nationales, régionales et continentales sur les produits de base. En 2015, la Commission présentera aux organes délibérants de l'UA un rapport d'étape sur le projet de Stratégie des produits de base, pour examen et décision à prendre.

Résultats 4: Amélioration de la santé, de l'éducation et de l'emploi, soutenue par la science, la technologie et la recherche

Résultat 4.1 :	Mise en œuvre de la Stratégie africaine de la santé, renforcée.
Résultat 4.2 :	Stratégies pour une éducation de qualité, le développement des compétences et des services, en particulier pour les femmes et les jeunes, conçues et promues.
Résultat 4.3 :	Politiques et programmes stratégiques pour l'investissement dans la science, la recherche et l'innovation, conçues et promues pour améliorer la compétitivité globale de l'Afrique.
Résultat 4.4 :	Cadre pour la sécurité sociale et la protection des groupes vulnérables, promu.

Résultat 4.1 : Mise en œuvre de la Stratégie africaine de la santé, renforcée

160. Population: Pendant la période considérée, la Commission s'est concentrée sur les voies et moyens de mettre en œuvre les recommandations de la réunion régionale de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 2013. La Commission a élaboré une position africaine commune qui a été présentée lors de la Conférence mondiale de la CIPD en avril 2014 à New York. La Commission est en train de finaliser la rédaction du rapport 2014 sur la situation de la population africaine.

161. Nutrition: En 2014, la Commission a élevé le profil de la nutrition en facilitant la nomination d'un promoteur de la Nutrition de l'UA en charge du plaidoyer de haut niveau en faveur de la nutrition en Afrique. Sa Majesté le Roi Letsie III du Royaume du Lesotho a ensuite été désigné promoteur de la nutrition de l'UA par le Groupe de travail africain sur le développement de l'alimentation et de la nutrition (ATFFND) conformément à la Décision [(EX.CL/Dec.795(XXIV)], du Conseil exécutif approuvée également par la Conférence de l'Union. Le promoteur de l'UA en faveur de la nutrition a tenu sa première session de plaidoyer au Sommet de l'UA tenu en juin 2014 à Malabo, en convoquant les parties prenantes et en appelant à davantage d'investissements dans la nutrition. Le Promoteur de la nutrition de l'UA a également joué un rôle essentiel dans l'adoption de la Déclaration de Malabo sur la nutrition.

162. La Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile en Afrique (CARMMA), est une réponse continentale de l'Union africaine aux Objectifs 4, 5 et 6 du Millénaire pour le développement, qui ne cesse d'appeler les pays à accroître leur engagement à assurer la prévention de la mortalité maternelle, néonatale et infantile. En 2014, deux autres pays à savoir la Somalie et Madagascar ont lancé la CARMMA, portant ainsi à quarante-quatre (44), le nombre total de pays ayant lancé cette Campagne. La prochaine phase de la campagne comprendra : l'institution de surveillance et d'études de la mortalité maternelle (MDSR) dans tous les États membres de l'UA qui mettra l'accent sur le Plan d'action pour mettre fin à la mortalité maternelle, néonatale et infantile en Afrique qui peuvent être évités d'ici 2030 et mettre un terme au mariage des enfants et autres pratiques traditionnelles néfastes à la petite fille.

Mission de soutien de l'Union africaine contre l'épidémie de la fièvre Ebola

163. L'épidémie du virus à Ebola (EVD) en Afrique de l'Ouest a été sans précédent et la situation ne fait que s'aggraver. Elle a commencé en Guinée en décembre 2013 et s'est propagée en Sierra Leone et au Libéria. La situation globale d'EVD dans les trois pays est un problème de santé publique, notamment dans les zones rurales où l'accès du personnel de la santé publique reste difficile, ainsi que le long des frontières poreuses du pays vers les pays voisins. L'épidémie s'est récemment propagée de la Guinée au Mali voisin. La cartographie des points chauds de virus Ebola dans les trois pays est finalisée. De nouveaux cas émergent hélas encore dans d'autres régions de ces pays.

164. Conscient de l'urgence que pose l'épidémie de la fièvre Ebola (EVD), le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est réuni en août 2014 à Addis-Abeba (Ethiopie) et invoqué l'article 6 (f) de son mandat de veiller à l'action humanitaire et à la gestion des catastrophes. La Commission a ensuite établi une mission médicale: la Mission de soutien de l'UA contre l'épidémie du virus à Ebola en Afrique de l'Ouest (ASEOWA). Les États membres suivants ont contribué et/ou promis de détacher du personnel médical auprès d'ASEOWA: Nigeria, Ethiopie, République démocratique du Congo (RDC), Kenya, Ouganda, Tanzanie, Burundi, Rwanda, Namibie et République arabe sahraouie démocratique. Au 31 décembre 2014, l'ASEOWA a déployé au Liberia, en Sierra Leone et en Guinée, 666 bénévoles au total dont 115 par la CEDEAO au profit de l'ASEOWA.

165. La Commission de l'UA a également pris un certain nombre d'autres mesures pour pallier la situation. Ces mesures sont, entre autres, les suivantes:

166. Invite instamment les États membres à lever les interdictions et restrictions de voyager: conformément à la décision de la session extraordinaire du Conseil exécutif tenu en septembre 2014, la Commission a invité les États membres à lever de toute urgence toutes les interdictions et restrictions de voyage. La Commission a également demandé aux Directeurs exécutifs des grandes compagnies aériennes africaines ainsi qu'aux partenaires gouvernementaux concernés à reprendre leurs vols vers les pays touchés par Ebola. Certains pays ont levé les restrictions de voyage et les vols ont repris.

167. Révision des termes de référence du Fonds spécial d'assistance d'urgence de l'UA pour la sécheresse et la famine en Afrique: En raison de l'épidémie d'Ebola, la Commission a élaboré une stratégie de reconstitution des ressources du Fonds d'assistance d'urgence pour la sécheresse et la famine en Afrique (SEAF) épuisées et a entamé l'examen des termes de référence actuels du SEAF en Afrique pour donner une approche concrète des situations d'urgence en Afrique. La stratégie SEAF et les termes de référence seront présentés en temps opportun au Sous-comité du COREP.

168. Visite de la Présidente de la Commission de l'UA dans les pays touchés par l'épidémie du virus à Ebola: la Présidente de la Commission s'est rendue à Accra, Abidjan, Monrovia, Freetown et Conakry en compagnie du Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique et du Président de la Banque africaine de développement pour exprimer leur solidarité et évaluer l'impact de l'épidémie sur le terrain.

169. Mobilisation de ressources: La Commission est en train de mobiliser des ressources financières pour la subsistance quotidienne et une assurance médicale. Des fonds ont été mobilisés auprès de divers partenaires, y compris les États membres de l'UA, l'Association du personnel de l'UA, le secteur privé africain et les partenaires au développement. La Commission a organisé une table ronde des hommes d'affaires en novembre 2014 à Addis-Abeba, réunissant des chefs d'entreprises du secteur privé en Afrique pour recueillir des fonds pour la lutte contre l'EVD. En outre, la Commission a également mobilisé les opérateurs de télécommunications pour qu'ils lancent un service SMS (envoi de courts messages) pour lever des fonds auprès des citoyens en appui des efforts déployés par l'UA.

170. La Commission est en train d'élaborer pour 2015, un programme à moyen et long terme, y compris la création d'un Centre africain de prévention et lutte contre les maladies (CDC) pour le renforcement des capacités à faire face dorénavant aux urgences et menaces pour la santé publique. La Commission envisage également d'incorporer l'ASEOWA au sein d'un noyau du Corps des volontaires de la santé en Afrique, qui pourraient à l'avenir être mobilisés plus rapidement pour répondre aux urgences de santé sur le continent.

Lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme et autres maladies infectieuses

171. Le Sommet de l'UA tenu en juin 2014 à Malabo (Guinée équatoriale) a réaffirmé ses engagements à mettre fin au sida, à la tuberculose et au paludisme et pris note des recommandations clés formulées par les experts des États membres qui se sont réunis à Nouakchott (Mauritanie). 'AIDS Watch Africa' continue à jouer le rôle de chef de file dans le plaidoyer politique en faveur de la mise en œuvre intégrale de la Feuille de route de l'Union africaine sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme avec un élan spécifique pour le financement intérieur de la santé. La Commission a organisé diverses réunions de sensibilisation sur le financement intérieur de la santé, y compris avec les chefs d'État et de gouvernement, les ministres de la Santé et des Finances, les Communautés économiques régionales et les parlementaires.

Résultat 4.2 : Stratégies pour une éducation de qualité, le développement des compétences et des services, concernant notamment les femmes et les jeunes, conçus et promues

172. Le programme d'enseignement de l'UA continue à se baser sur le Plan d'action pour la deuxième Décennie de l'éducation en Afrique (2006-2015). Conformément à la recommandation de la Conférence des ministres de l'éducation de l'Union africaine (COMEDAF VI), qui s'est tenue à Yaoundé en avril 2014, la décision du Sommet de Malabo invite les États membres à procéder à une évaluation finale du Plan d'action de la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique, et à l'élaboration d'une nouvelle stratégie décennale pour l'éducation, qui sera définie par le rapport d'évaluation, et guidée par l'Agenda 2063 de l'Afrique.

Université panafricaine

173. Il convient de rappeler que l'Université panafricaine (UPA) dispose de cinq instituts dans le cadre de son architecture. Depuis sa création en 2011, l'UPA a décerné ses premiers diplômes aux étudiants en Maîtrise à l'Institut des sciences fondamentales, technologie et innovation (PAUSTI) de l'Université panafricaine au Kenya en 2014. La Commission a également lancé cette année le quatrième (4^e) Institut spécialisé de l'UPA sur l'eau et les sciences de l'énergie, notamment les changements climatiques (PAUWES) en Algérie; il a été décidé également que la République d'Afrique du Sud sera le pays hôte de l'Institut des sciences spatiales de l'UPA. Trois des cinq instituts ont inscrit leur deuxième lot d'étudiants en Maîtrise, tandis que le PAUWES vient d'établir sa première classe d'étudiants. Les Programmes de doctorat ont été lancés dans les quatre instituts.

174. Un rectorat intérimaire a été établi au siège de la Commission de l'UA à Addis-Abeba avec un personnel chargé de superviser le bon déroulement de l'UPA, en attendant la création du Rectorat permanent de l'UPA. Des missions d'évaluation ont été menées dans les États membres désireux d'accueillir le Rectorat de l'UPA. Le processus de sélection sera achevé au premier trimestre de 2015. Le recrutement du personnel du Rectorat permanent est en cours, tandis que la Commission s'efforce d'attirer des universitaires hautement qualifiés et ayant une excellente feuille de route. Comme le demande la décision du Sommet de Malabo, une réunion extraordinaire du Bureau de la Conférence des Ministres de l'éducation de l'Union africaine (COMEDAF VI) a proposé cinq noms d'éminentes personnalités dans les cinq régions de l'Afrique dont il faudrait tenir compte pour l'élection du président et du vice-président du Conseil de l'UPA. Le Comité directeur de l'UPA, en qualité d'organe directeur de l'UPA, passera service au Conseil au premier trimestre 2015.

175. *Le Programme Nyerere*, géré par la Commission, continue de contribuer à la production et fidélisation des grands diplômés africains. Quarante et un (41) étudiants du programme de bourses Mwalimu Nyerere de l'Union africaine ont déjà réussi à obtenir leur diplôme. Pour assurer l'inclusion, un appel spécial aux femmes seulement a

été lancé en 2013 et 2014; et un appel spécial sera lancé aux étudiants ayant un handicap physique en 2015. Dans le cadre du Programme Nyerere élargi, qui est parrainé et géré conjointement avec la Commission européenne, quinze réseaux (15) universitaires impliquant soixante-douze (72) universités ont bénéficié de subventions d'un montant total d'environ 35 millions d'euros, et sont dans le processus de mise en œuvre de la mobilité académique intra-africain. Ce Programme prévoit d'aider 272 étudiants en Maîtrise et Doctorat et du personnel universitaire venant de vingt-huit (28) États membres.

176. Dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie de l'UA pour l'harmonisation de l'enseignement supérieur*, le projet pilote pour l'harmonisation du développement des programmes d'études sera renforcé de soixante (60) universités à cent vingt (120). L'Université panafricaine devrait participer au niveau de la Maîtrise. Entre temps, le pilotage de l'évaluation de la qualité du Mécanisme africain avance avec des experts internationaux chargés de valider les opérations d'auto-évaluation dans les universités africaines sélectionnées au moyen de visites d'universités respectives. Un rapport d'étude d'experts sur le développement du cadre panafricain d'assurance qualité et d'accréditation a été finalisé. Il sera validé lors d'un atelier impliquant les agences d'accréditation nationales et régionales, ainsi que les ministères de l'enseignement supérieur, en vue de la création d'une agence continentale d'accréditation pour l'enseignement supérieur en Afrique, tel que requis par le Sommet.

177. Perfectionnement des enseignants: La réunion du Comité de pilotage de la Conférence africaine pour le perfectionnement des enseignants (PACTED III) a eu lieu en marge de la COMEDAF VI. Les ministres ont réitéré la nécessité d'améliorer le statut et les conditions de travail des enseignants comme préalable à une éducation de qualité en vue d'atteindre les objectifs de développement post-2015 et de l'Agenda 2063 de l'Afrique. Les ministres ont également recommandé la mise en place de centres régionaux de perfectionnement des enseignants en sciences, mathématiques et technologie, sur le modèle du Centre pour l'enseignement des mathématiques, de la science et de la technologie en Afrique (CEMASTE).

178. L'Observatoire de l'éducation est une institution importante en charge de la gestion des statistiques continentales de l'éducation et des systèmes d'information de gestion de l'éducation, mais il connaît encore de graves difficultés financières qui entravent son bon fonctionnement. La Commission a réussi à recruter les coordonnateurs de l'Observatoire de l'éducation à Kinshasa et du Centre international de l'éducation des filles et des femmes en Afrique (CIEFFA) à Ouagadougou. Des efforts sont déployés pour obtenir l'accord des 11 États membres (Angola, Bénin, Burkina Faso, République centrafricaine, Congo, Gabon, Gambie, Guinée, RDC, Sénégal et Soudan) du Comité exécutif d'origine de l'Institut africain pour l'éducation et le développement (IPED). Il est important que l'IPED s'acquitte de toute urgence d'une dette de près de 2.7 millions de dollars américains pour lui permette de mener à bien sa tâche d'Observatoire de l'éducation; les États membres sont donc appelés à contribuer à cet effet.

Cadres politiques de la jeunesse

179. *La Charte africaine de la jeunesse:* À ce jour, 34 Etats membres ont ratifié la Charte africaine de la jeunesse et déposé les instruments pertinents auprès de la Commission. La Commission a élaboré des indicateurs de la Charte de la jeunesse, qui ont été développés et approuvés par les directeurs généraux de la Statistique. Ces indicateurs seront déterminants dans le suivi et les rapports de mise en œuvre de la Charte de la jeunesse.

180. *Le Plan d'action de la Décennie de la jeunesse* - Ce Plan cherche à clarifier et à normaliser l'autonomisation et le développement des jeunes sur le continent afin d'être en mesure de suivre les progrès réalisés par les Etats membres en matière de mise en œuvre de la Charte. Ayant atteint la mi-décennie, la Commission a entrepris un examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan d'action et recommandé tout un ensemble de mesures prioritaires pour les cinq prochaines années qui restent du Plan en ligne avec l'Agenda de développement 2015 et l'Agenda 2063. Le document révisé a été validé en octobre 2014 par le Comité technique spécialisé sur les jeunes, les Sports et la Culture.

181. *Plan stratégique 2014-2017* - "Le Projet de directives pour l'intégration des jeunes dans les activités de l'Union africaine dans son ensemble» a été mis au point.

182. *Mise en valeur des compétences et enseignement et formation technique et professionnel (EFTP):* La stratégie de l'EFTP révisée a été approuvée par le Sommet de Malabo (2014). La Commission travaille sur l'élaboration d'un plan de travail pour sa mise en œuvre.

183. *Corps des jeunes Volontaires de l'Union africaine (CJV-UA)* est une initiative de l'Union africaine pour le renforcement des capacités, l'autonomisation et la participation des jeunes, à l'action bénévole. Depuis son lancement en décembre 2010, CJV-UA a recruté et formé 200 jeunes professionnels et déployé plus de 120 dans les États membres à travers le continent. La Commission devrait renforcer sa capacité à déployer davantage de bénévoles et à apporter son assistance technique aux États membres et aux CER pour mettre en place leurs initiatives bénévoles. Afin de renforcer les initiatives de bénévolat de la jeunesse aux niveaux national, régional (CER) et continental et de s'acquitter de son mandat, la Commission de l'UA a signé un protocole d'accord avec les Volontaires des Nations unies pour le renforcement de la capacité institutionnelle de CJV-UA en vue de sa mise en œuvre en 2015.

184. *Dialogues intergénérationnels:* la Commission a lancé un programme de dialogue intergénérationnel entre les jeunes et les chefs d'Etat africains pour promouvoir le dialogue et le panafricanisme à travers les générations. Le Sommet de janvier 2014 est axé sur le chômage des jeunes et sur la manière de faire participer les gouvernements africains, le secteur privé, les partenaires au développement et la société civile à la recherche d'une solution à ces problèmes. Le Forum a appelé les gouvernements africains ainsi que le secteur privé, la société civile et les partenaires au

développement à s'engager et travailler avec les jeunes dans les domaines liés à la création d'emplois, le développement des compétences par l'enseignement et la formation techniques et professionnelle de qualité (EFTP), les petites et moyennes entreprises (PME) et l'accès à la terre. Le Forum a également appelé la jeunesse africaine à prendre le leadership des opportunités technologiques existantes et innovantes, d'emploi et des compétences entrepreneuriales.

Résultat 4.3: Des politiques et programmes stratégiques pour l'investissement dans la science, la recherche et l'innovation sont conçus et promus dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité globale de l'Afrique

185. Programme scientifique des prix Kwame Nkrumah de l'Union africaine : La Commission met en œuvre avec les États membres et les communautés régionales, le programme de remise de prix scientifiques pour élever le profil du secteur des sciences et de la technologie et bâtir une culture scientifique parmi les citoyens africains. Des prix en espèces sont décernés aux meilleurs scientifiques africains dans chacun des deux secteurs suivants: (a) sciences de la vie et de la Terre; et (b) science fondamentale, technologie et innovation aux niveaux national, régional et continental. Pour l'édition 2014, neuf (9) prix en espèces de 5.000 dollars américains chacun, ont été décernés à de jeunes scientifiques au niveau national par le biais de la Commission de l'UA et de l'Académie des sciences du Tiers monde (TWAS). Les pays suivants ont participé au Programme: Burkina Faso, Cameroun, Egypte, Malawi, Nigeria, Afrique du Sud et Soudan.

186. Ce Programme a également été mis en œuvre par les Communautés économiques régionales (COMESA, SADC et CEDEAO) uniquement pour les femmes scientifiques. Seulement Quatre (4) lauréats ont réussi en Afrique centrale, en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord et ont reçu 20.000 dollars américains en espèces le 19 décembre 2014 à Addis-Abeba. Les lauréats de la somme de 100.000 dollars américains chacun au niveau continental recevront leurs prix lors du Sommet de janvier 2015 à Addis-Abeba.

187. Programme de subventions pour la recherche de l'Union africaine: Ce Programme est un instrument financier concurrentiel conçu pour soutenir la recherche et promouvoir à la fois la collaboration internationale et intra-africaine dans le domaine de la science. La Commission a entrepris des activités de surveillance sur les 20 projets de subventions pour la recherche, en cours d'exécution. Actuellement, la Commission est en train d'établir les directives d'application pour le lancement d'un troisième appel de 10 millions d'euros de propositions de subvention pour la recherche en 2015. Le Programme est soutenu par la Commission européenne.

188. Politique et Stratégie africaines de l'Espace: Grâce à un Groupe de travail d'experts en science spatiale de dix États membres établi par la Conférence ministérielle sur la science et la technologie (AMCOST), la Commission a élaboré un projet de politique spatiale et une stratégie de mise en œuvre. Le projet de politique

spatiale a été présenté aux différentes parties prenantes, y compris les conférences ministérielles de l'UA sur la S & T et la météorologie. En août 2014, la 4^e réunion du Groupe de travail s'est tenue au Caire (Égypte) et un atelier de validation en décembre 2014 au Congo Brazzaville a adopté le projet et décidé de le soumettre aux organes délibérants.

189. Programme sur l'accès et le partage des avantages des ressources génétiques/Biodiversité: En réponse à la décision de la Conférence de l'Union d'inclure la biodiversité au nombre des priorités de l'Union africaine, la Commission a élaboré les directives de l'Union africaine pour une mise en œuvre coordonnée du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (ABS) à la Convention sur la diversité biologique (CDB). Les lignes directrices de l'UA sur l'ABS seront présentées à la prochaine réunion du Comité technique spécialisé (CTS) sur la biodiversité, pour consultation finale et adoption. La Commission a également organisé la réunion de coordination de l'Afrique en vue de la première conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'ABS (COP-MOP1) qui a eu lieu en octobre 2014 à Pyeongchang, en République de Corée. La réunion de coordination africaine a permis d'informer le Groupe de négociateurs africains sur les thèmes de négociation de la COP-MOP1 et servi de forum où les positions de consensus africain ont été formulées. La réunion a également élaboré des stratégies sur l'intervention du Groupe africain dans chacun des groupes de travail et de groupes de contact de la COP Afrique MOP1 pour s'assurer que l'Afrique est bien représentée et que ses positions sont connues. Il est essentiel de noter que les États membres ont toujours sollicité l'aide holistique de la Commission de l'Union africaine dans tous les domaines couverts par la CDB elle-même ainsi que les obligations des États membres qui se dégagent des Protocoles de la CDB, comme le Protocole de Carthage sur la biosécurité.

190. Surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES) et l'Afrique: le GMES et l'Afrique a été lancé à Lisbonne, au Portugal en décembre 2007 lors du 2^e Sommet UE - Afrique. Suite à la validation de la première de trois (3) domaines thématiques à savoir (i) zones maritimes et côtières, (ii) gestion des ressources en eau et (iii) gestion des ressources naturelles et l'appel à la mise en œuvre en avril 2014, un accord de coopération sur le GMES et l'Afrique a été signé entre la Commission de l'UA et la Commission européenne lors du Sommet Afrique-UE. Par la suite, une étude visant à définir un plan pour les trois prochains domaines thématiques de mise en œuvre a été lancé et une équipe de coordination, qui s'est réunie en décembre 2014 en Tunisie, a décidé d'entamer le processus de validation pour les thèmes suivants: (i) sécurité alimentaire et développement rural, (ii) variabilité du changement climatique, et (iii) réduction des risques de catastrophe.

191. Coopération Afrique-UE en matière de Science, Technologie et Innovation (STI): le Dialogue politique de haut niveau Afrique-UE a eu lieu en novembre 2013 et a mis l'accent sur le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans le cadre des efforts visant à assurer la « sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable (y compris l'accès à l'eau) » en tenant compte des questions transversales. Le Dialogue

de haut niveau a mis en place un groupe de travail d'experts pour élaborer une feuille de route et lancer un programme (phare) conjoint de partenariat Afrique-UE sur la recherche et l'innovation au niveau du premier domaine prioritaire de coopération.

192. Cadre de l'Union africaine pour la science et la technologie pour la détection, l'identification et la surveillance des maladies infectieuses chez l'homme, les animaux et les plantes en Afrique: approuvé par la Décision EX.CL/Dec.746(XXII), ce programme phare vise à établir un réseau de l'Union africaine de surveillance des maladies infectieuses (AUNIDS) qui constitue un instrument essentiel de soutien à la mise en œuvre du Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC africain). L'épidémie du virus à Ébola actuelle a démontré une fois de plus la nécessité de se doter d'un tel réseau.

193. Stratégie pour la Science, la Technologie et l'Innovation en Afrique à l'horizon 2024 (STISA-2024): suite à l'examen du Plan d'action consolidé pour la science et la technologie, la Commission, en collaboration avec la République du Congo, a organisé une Session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur la science et la technologie pour permettre aux ministres de se pencher sur le Projet de stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique à l'horizon 2024 (STISA-2024), ainsi que sur les dispositifs institutionnels de sa mise en œuvre. Suite aux recommandations formulées par les ministres en juin 2014, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté la STISA-2024 dans le cadre de l'Agenda 2063 à long terme de l'Union africaine.

194. Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation (OASTI): Dans le cadre de l'opérationnalisation de l'OASTI, la Commission a fait une proposition sur sa structure ainsi que sur ses incidences financières connexes. Aux termes de la Décision AU/Dec.521(XXIII) de la Conférence, la Commission devra soumettre les Statuts de l'Observatoire au Comité technique spécialisé (CTS) sur la Justice et les Affaires juridiques, pour examen et adoption finale. Au cours de l'année 2014, l'Observatoire a organisé une session de formation à Nairobi en octobre 2014 pour les pays de la SADC et de l'EAC, et ce, en vertu du Protocole d'accord quinquennal conclu avec l'Université des Nations Unies (UNU) visant à renforcer les capacités en matière de conception et d'évaluation des politiques d'innovation des pays africains.

Résultat 4.4: Promotion du Cadre pour la sécurité sociale et la protection des groupes vulnérables, réalisée.

195. Mise en œuvre accélérée du cadre de politique sociale pour l'Afrique: pour faciliter la mise en œuvre du Cadre de politique sociale pour l'Afrique (SPF), la Commission a formé en septembre 2014, dans le domaine de la politique sociale, un groupe de 21 planificateurs de développement ressortissants de 20 États membres, en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour le développement et la planification de l'économie (IDEP) de Dakar (Sénégal).

196. *Bien-être des personnes en situation de handicap*: la Décision EX.CL/750 (XX) du Conseil exécutif de janvier 2013 demandait à la Commission de soutenir le Comité ministériel de sept (7) États membres dans le processus de supervision de la liquidation des actifs de l'Institut africain de réadaptation (IAR), et de mettre en place une structure de remplacement à l'IAR, ainsi qu'un mécanisme de transition pour la mise en œuvre du Plan d'action continental pour la Décennie africaine des personnes handicapées (2010-2019). À cet égard, la Commission a soumis en mai 2014, lors de la quatrième session des ministres africains en charge du développement social, un rapport sur la liquidation des actifs de l'IAR, ainsi que sur la fermeture de ses bureaux. Les ministres ont pris une décision demandant aux États membres de l'IAR en retard dans le versement de leurs contributions de payer, chacun en ce qui le concerne, 30% de leurs contributions obligatoires en vue du règlement des montants dus au personnel licencié du Secrétariat de l'Institut. La Commission poursuit la mobilisation des CER pour la mise en œuvre du Plan d'action continental pour la Décennie africaine des personnes handicapées (2010-2019).

197. *Bien-être des personnes âgées*: La Commission a parachevé le Protocole sur les droits des personnes âgées, qui a été adopté par la quatrième session de la Conférence de l'UA des ministres en charge du Développement social à Addis-Abeba (Éthiopie) en mai 2014. Le Protocole a été déjà adopté par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, et sera examiné par le CTS sur la Justice et les Affaires juridiques avant d'être soumis au Conseil exécutif en 2015. La Commission poursuit l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation du Cadre politique et du Plan d'action de l'UA sur le vieillissement.

198. *Campagne « Halte au mariage des enfants »*: la Campagne visant à mettre un terme au mariage des enfants en Afrique a été lancée en mai 2014. Un Ambassadeur de bonne volonté de l'UA a été nommé pour la Campagne. La Commission est en train de finaliser des plans pour lancer la Campagne au niveau national dans un certain nombre de pays, laquelle durera au moins quatre (4) ans pour être ensuite étendue à d'autres États membres connaissant les taux de prévalence les plus élevés de mariage des enfants en Afrique.

199. *Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant*: le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) a tenu ses trois sessions respectivement en avril, octobre et décembre 2014 à Addis-Abeba (Éthiopie). Au cours de la vingt-troisième session, le Comité a organisé un débat général entre les partenaires concernés autour du thème «Halte au mariage des enfants». Cet échange de vues s'est soldé par une Déclaration assortie de recommandations concrètes adressées aux intervenants pour éliminer les mariages d'enfants en Afrique.

200. La Commission a apporté son appui à la CAEDBE dans le lancement de la Campagne sur la ratification universelle et l'élaboration des rapports sur la mise en œuvre de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, en prévision du vingt-cinquième Anniversaire de l'adoption de la Charte en 2015. Les principaux défis concernant les travaux du Comité sont liés au fait que ce ne sont pas tous les États

membres qui ont ratifié la Charte, et que certains de ceux qui l'ont ratifiée n'ont pas encore présenté de rapports sur la mise en œuvre de ses dispositions conformément à son article 43, tandis que d'autres ont émis des réserves sur l'application desdites dispositions.

Travail, emploi et migration

201. Processus de Ouagadougou + 10: conformément à la Décision **Assembly/AU/Dec.498(XXII)** de la Conférence de l'Union, le Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement devait avoir lieu du 3 au 7 septembre 2014 à Ouagadougou (Burkina Faso) autour du thème : « *Emploi, éradication de la pauvreté et développement inclusif* ». En raison de l'épidémie du virus à Ébola qui sévit en Afrique de l'Ouest et à la demande du Gouvernement du Burkina Faso, le Sommet extraordinaire de 2014 a été reporté. Ce Sommet devait examiner la nouvelle Déclaration et le Plan d'action sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif, lesquels avaient été adoptés à une session extraordinaire de la Commission du travail et des affaires sociales, tenue à Windhoek (Namibie) en avril 2014.

202. Migration de la main-d'œuvre et intégration économique régionale: la Session extraordinaire de la Commission du travail et des affaires sociales, qui s'est tenue à Windhoek en avril 2014 a adopté un Programme commun CUA-OIT-IOM-CEA sur la migration de la main-d'œuvre, lequel vise à promouvoir l'intégration économique régionale en mettant l'accent sur la gestion des flux migratoires de la main-d'œuvre en Afrique et à faciliter la mise en œuvre du Cadre de politique migratoire de l'UA (Banjul, 2006). Il est complété par le Projet panafricain Afrique-UE sur la migration et la mobilité, et a pour objectif spécifique d'améliorer la gouvernance en Afrique et entre l'Afrique et l'UE tout en renforçant la protection des droits des migrants.

203. Cadre d'harmonisation et de coordination des systèmes d'information sur le marché du travail (CCH-SIMT): pour soutenir la mise en œuvre du Programme de l'UA sur la modernisation de l'économie informelle, le Groupe de travail technique sur l'emploi et l'économie informelle a entrepris l'élaboration du modèle statistique pour l'économie informelle et le travail qui a été approuvé par la réunion des Directions générales nationales des Bureaux nationaux de statistique tenue à Tunis en décembre 2014.

204. Protection sociale pour les travailleurs de l'économie informelle et du monde rural : les travailleurs de l'économie informelle et du monde rural constituent une grande part de la population active sur le continent. Cependant, ils ne sont pas couverts par les systèmes de protection sociale. La Commission a élaboré en juin 2011 un Plan de l'UA sur la protection sociale (SPIREWORK) pour cette catégorie de travailleurs afin de résoudre ce problème majeur. Elle a également finalisé le Document sur l'intégration du SPIREWORK dans le CAADP à tous les niveaux, document dont peuvent se servir les États membres pour renforcer la résilience au sein du secteur rural.

205. *Traite des êtres humains et Trafic des migrants:* La Commission a organisé, en octobre 2014 au Soudan, la Conférence ministérielle de coordination régionale sur la traite et le trafic des êtres humains dans la Corne de l'Afrique avec le soutien de l'Organisation internationale des migrations (OIM), du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC). La réunion a discuté de mesures visant à promouvoir une meilleure coopération entre les États membres afin de convenir d'une approche commune pour relever le défi de la traite et du trafic à l'intérieur et à partir de la Corne de l'Afrique, et d'en assurer l'opérationnalisation. La réunion est parvenue à une compréhension commune des causes profondes de la traite et du trafic des êtres humains dans la région, a identifié et recommandé des domaines d'intervention clés pour lutter contre le phénomène aux niveaux régional et national, a proposé de jeter les bases concrètes de coopération et de dialogue inter-états sur la traite et le trafic, et adopté une Déclaration et un Plan d'action/Stratégie pour le Mécanisme/l'Initiative régional(e).

206. *Culture:* la lenteur dans la ratification de la Charte de la Renaissance culturelle africaine (adoptée en 2006 par la Conférence de l'Union) a empêché son entrée en vigueur. Seuls huit (8) États membres l'ont ratifiée (Mali, Nigeria, Sénégal, Congo, Éthiopie, Tchad, Niger et Afrique du Sud), alors que son entrée en vigueur nécessite sa ratification par les deux tiers des États membres. La Commission a entrepris l'inventaire des biens culturels, ce qui permettra d'obtenir, en collaboration avec la Commission de l'Union européenne, le retour à leurs pays d'origine de biens culturels ayant fait l'objet de trafic illicite. Le rapport sur l'inventaire de ces biens, ainsi que ses recommandations ont été adoptés par la première réunion du Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et le sport (STC-YCS1).

207. *Sport:* La Commission, en collaboration avec la République du Congo, a entrepris la préparation des XIXe Jeux africains prévus à Brazzaville en septembre 2015. Il est à noter que seuls cinq (5) États membres ont réglé leurs arriérés dus au Conseil africain des sports (Algérie, Cameroun, Érythrée, Afrique du Sud et Tunisie), et que la participation aux Jeux africains de 2015 est subordonnée au paiement de l'encours de ces arriérés.

Résultats 5: STRATEGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES EN VUE DE L'AUTOSUFFISANCE EN AFRIQUE

208. Un certain nombre d'initiatives continentales ont été entreprises ou prises au cours de l'année 2014 pour veiller à la mobilisation des ressources pour le développement, les programmes et les institutions du continent. Il s'agit notamment des activités menées par la Conférence des ministres africains en charge de l'Économie et des Finances (CAMEF) conformément au mandat que lui a donné la Conférence à l'effet d'assurer le suivi de la mise en œuvre du rapport du Groupe spécial Obasanjo et de la création de la Fondation de l'Union africaine, de l'organisation du Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures et de la Table ronde UA-Secteur privé sur l'épidémie du virus à Ébola, et de l'opérationnalisation par la BAD du Fonds Africa 50.

209. La question des sources alternatives de financement se pose avec acuité dans la mesure où nous entrons non seulement dans la phase de mise en œuvre de l'Agenda 2063, mais aussi dans le contexte que nous vivons, celui de la réduction de l'appui financier octroyé par les partenaires.

Sources alternatives de financement de l'Union africaine : modalités de mise en œuvre

210. Le rapport du Groupe d'experts, qui a été en principe adopté par le Sommet de juillet 2013, a été soumis à la Conférence de l'Union africaine des ministres en charge de l'Économie et des Finances (CAMEF) pour lui permettre non seulement d'explorer les voies et moyens visant à concrétiser les propositions qui y sont formulées, mais aussi d'envisager d'autres propositions.

211. Lors de sa réunion tenue à Abuja en mars 2014, la CAMEF a examiné diverses modalités de mise en œuvre et a mis en place un groupe de travail ministériel à cet effet. Ce Groupe de travail s'est réuni en marge des réunions de la Banque mondiale à Washington en octobre 2014, et a formulé les recommandations suivantes sur la base des principes d'équité, de prévisibilité, de flexibilité et de conformité:

- (a) la nécessité dans le temps pour l'UA de couvrir une plus grande part de son budget en adoptant une formule budgétaire où elle assure 100 pour cent du budget de fonctionnement, 75 pour cent du budget-programme et 25 pour cent du budget des opérations de maintien de la paix, la réalisation de cette initiative devant s'échelonner sur cinq (5) ans à partir de 2016 ;
- (b) la mobilisation par les États membres de ressources non budgétaires en appui aux contributions en adoptant une taxe sur les billets d'avion sur les parcours internationaux à destination ou en provenance de l'Afrique, un prélèvement sur les dépenses d'accueil et un prélèvement sur les SMS. Toutefois, les États membres peuvent décider de continuer à payer leurs contributions en recourant à leurs ressources propres ou, à leur convenance, à d'autres options;
- (c) le regroupement des États membres en trois (3) catégories: 60 pour cent du budget couvert à parts égales par les pays qui, individuellement, contribuent à plus de 4 pour cent au PIB continental; 25 pour cent du budget couvert à parts égales par les pays dont les contributions au PIB continental se situent entre 1 et 4 pour cent; et 15 pour cent du budget couvert à parts égales par les pays dont les contributions au PIB continental n'atteignent pas 1 pour cent; et
- (d) l'UA devrait renforcer sa capacité de recouvrement des contributions obligatoires, et renforcer l'obligation de respect des engagements. Pour ce

faire, elle devrait approcher la Banque africaine de développement quant à la possibilité d'élaborer un mécanisme efficace de recouvrement.

Fondation de l'Union africaine

212. En 2014, la Fondation a été enregistrée à l'Île Maurice, et son premier Conseil, ainsi que ses systèmes institutionnels ont été mis en place. En conséquence, son lancement officiel interviendra lors du Sommet, le 30 janvier 2015. Le programme de la Fondation au titre de sa première année de fonctionnement mettra l'accent sur la mobilisation des ressources, y compris la création d'un fonds de dotation et la mise en œuvre de programmes phares tels que la Plate-forme africaine du dialogue sur l'Agenda 2063.

Stratégie de mobilisation des ressources de la Commission de l'Union africaine:

213. En 2014, la Commission a entamé le processus d'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources visant à identifier des sources alternatives de financement, en mettant notamment l'accent sur les ressources nationales. La stratégie dotera la Commission d'options stratégiques et réalistes qui lui permettront de lever des fonds. Dès que seront terminées les consultations techniques et internes, le document final sera soumis aux organes de décision.

Résultats 6: UNE UNION DES PEUPLES

Résultat 6.1 : Amélioration de l'image de marque de la Commission de l'UA et de l'efficacité de sa communication et renforcement de sa visibilité, réalisés.

Résultat 6.2 : Participation des parties prenantes à l'Agenda africain, réalisée, ce qui s'est traduit par une plus forte diversité culturelle et linguistique et par le renforcement de la participation égale des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables.

Résultat 6.1 : Amélioration de l'image de marque de la Commission de l'UA et de l'efficacité de sa communication et renforcement de sa visibilité, réalisés.

214. La Commission a poursuivi la mise en œuvre des plans de visibilité, des activités de sensibilisation et des stratégies médiatiques pour soutenir et mener une campagne promotionnelle en faveur de ses programmes. Ces activités ont été essentielles à l'offre de services aux journalistes, y compris l'accès et le partage de l'information et les enquêtes, et ce, de manière permanente et lors d'événements importants organisés par l'UA.

215. *Stratégie 2014-2017 de communication, de sensibilisation et de marketing de l'Union africaine:* la Commission a entamé la mise en œuvre de sa Stratégie 2014-2017 de communication, de sensibilisation et de marketing adoptée en mars 2014, laquelle vise à promouvoir l'image de l'Union, ainsi que celle du continent à travers une campagne promotionnelle en faveur de ses programmes conformément à l'Agenda 2063, et qui sert de cadre à la politique et aux options stratégiques de communication. La stratégie comporte le recours à des plates-formes de communication telles que les conférences de presse, les médias sociaux et d'information, la diffusion en continu et le

site Web de l'UA. Par ailleurs, la Commission est en train d'assurer la modernisation du Centre de presse de l'UA qu'elle dote des ressources nécessaires. En outre, elle produit un certain nombre de publications telles que des documents de référence, des documents politiques, des bulletins, des traités, des revues, du matériel promotionnel, des services et des supports audio-visuels, pour ne mentionner que ceux-là.

216. Groupe de communication de la Commission de l'UA: afin d'harmoniser la mise en œuvre des stratégies de l'UA en matière d'élaboration de messages et de politiques, et de veiller à ce que l'Union parle d'une seule voix, ait un seul profil et une seule image de marque, un groupe de points focaux pour la communication de la Commission de l'UA a été mis en place pour échanger des vues sur la meilleure façon de communiquer les questions revêtant de l'importance pour l'Union, ce qui a contribué à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la mise en œuvre de la stratégie de communication de la Commission de l'UA et permis de maximiser l'utilisation des ressources humaines et financières limitées.

217. Stratégie de communication sur l'épidémie du virus à Ébola: Ayant pris conscience de l'importance de la communication dans la lutte contre l'épidémie du virus à Ébola, la Commission a élaboré une stratégie de communication détaillée et holistique sur le virus, laquelle vise à assurer une communication appropriée sur l'épidémie auprès de la population en général et de la communauté internationale dans son ensemble, ainsi que sur la réponse de l'UA à l'épidémie. La Commission travaille en étroite collaboration avec l'Opération de soutien de l'*Union africaine* à la lutte contre l'épidémie du virus à Ébola en Afrique de l'Ouest (ASEOWA) dans la mise en œuvre de la stratégie qui comporte le recours au site de l'UA ainsi qu'à un site spécialisé sur l'ASEOWA (<http://pages.au.int/ebola>).

218. Système de l'UA d'accréditation des médias: la Commission a à ce jour accrédité 91 journalistes permanents basés à Addis-Abeba et appartenant à diverses maisons de presse d'agences de presse locales, régionales et internationales pour leur permettre d'assurer une couverture très large des activités de l'UA et de servir de plaque tournante entre la Commission, les citoyens africains et le reste du monde.

219. Relations publiques: La campagne promotionnelle de plus en plus vigoureuse menée en faveur de l'UA et de ses programmes s'est traduite par un degré accru de sensibilisation, d'engagement et de rétroaction des citoyens africains en général, de la diaspora et de la communauté internationale. La Commission a enregistré une plus grande participation à des programmes tels que l'élaboration du cadre de l'Agenda 2063, la réponse de l'UA à l'épidémie du virus à Ébola et d'autres cadres politiques continentaux, ce qui a également suscité davantage de visites du Siège de l'UA en vue d'en savoir plus sur l'Union.

Résultat 6.2 : Participation des parties prenantes à l'Agenda africain, réalisée, ce qui s'est traduit par une plus forte diversité culturelle et linguistique et par le renforcement de la participation égale des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables

220. Au cours de la période considérée, la Commission n'a cessé d'accorder la priorité à la nécessité de consolider, de susciter et de soutenir la collaboration active avec un éventail plus large d'intervenants non étatiques tels que les organisations non gouvernementales, les groupes professionnels et sociaux, les organisations communautaires et les groupes confessionnels, conformément à l'engagement pris dans l'Acte constitutif.

221. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Décision EX.CL/Dec.849(XXV) du Conseil exécutif de ressusciter l'ECOSOCC qui constitue la plate-forme pour la participation des organisations de la société civile africaines et de la diaspora, la Commission a facilité le processus d'élection de la deuxième Assemblée générale permanente de l'ECOSOCC qui a eu lieu en décembre 2014 à Nairobi. Toutefois, il convient de noter que l'ensemble des États membres et des régions n'est pas convenablement représenté au sein de cette Assemblée générale. En conséquence, la sensibilisation et les élections se poursuivront pour assurer la pleine représentation.

Programme de l'Union africaine pour la diaspora

222. Conformément à la décision du Sommet mondial de la diaspora africaine, les cinq (5) projets pérennes suivants ont été retenus: l'Institut africain pour les envois de fonds, la Base de données sur les compétences des professionnels de la diaspora, le Corps des volontaires de la diaspora africaine, le Marché de la diaspora pour l'action de la diaspora africaine visant à promouvoir la jeunesse et l'emploi (DMADA), et le Fonds d'investissement de la diaspora africaine. Toutefois, les consultations sur les questions liées à la coordination et à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre effective de ce projet attendent d'être finalisées.

Résultat 7 : Capacités institutionnelles et relations avec les CER, les Organes de l'UA et les Partenaires

Résultat 7.1 Capacités institutionnelles de la Commission de l'UA, renforcées.

Résultat 7.2 Relations avec les Organes de l'UA, les CER et les partenaires stratégiques, renforcées

Résultat 7.1 Capacités institutionnelles de la Commission de l'UA, renforcées

Introduction

223. L'objectif global est de renforcer les capacités institutionnelles de la Commission de l'UA en mettant en place des mesures pour améliorer, sur une base continue, la performance et l'efficacité opérationnelle de la Commission en termes de finances, de ressources humaines et d'administration, de services juridiques, de planification

stratégique, de vérification interne, de services des conférences, de services médicaux, de services du protocole et de tous les autres services de la Commission, par la détermination des objectifs à atteindre et l'adoption des meilleures pratiques internationales.

224. Pour exécuter toutes ces fonctions et dans le cadre du Plan stratégique, 2014-2017 la Commission a adopté un plan de travail en tant que cadre pour la réalisation de ses objectifs. Le plan de travail couvre les domaines prioritaires suivants :

- améliorer et renforcer de façon durable la responsabilité à tous les niveaux de la Commission;
- promouvoir la performance et l'efficacité opérationnelle au sein de la Commission;
- bâtir une Commission financièrement durable et viable; et
- promouvoir des synergies avec les Organes de l'UA, les CER et les autres parties prenantes.

225. S'appuyant sur les fondements du Plan stratégique 2009-2013, la Commission a poursuivi en 2014 le processus de consolidation des acquis dans le domaine du renforcement institutionnel et du renforcement des capacités.

Améliorer et renforcer de façon durable la responsabilité à tous les niveaux de la Commission

Examen du système de planification stratégique, de mise en œuvre et de suivi - évaluation des programmes de la Commission de l'UA,

226. Pour renforcer l'efficacité opérationnelle et la consolidation et la mise en œuvre de l'Approche de gestion basée sur les résultats, la Commission a entrepris une évaluation et une analyse approfondies de la situation en ce qui concerne les systèmes actuels de planification, de suivi-évaluation et de rapports, ainsi que les outils, les processus et les cadres, et a défini une Feuille de route pour l'élaboration l'installation et le déploiement d'un système amélioré. Ce processus se poursuit, et sera présenté à la Commission et aux Organes délibérants au cours de l'année 2015.

227. En vue de bâtir une institution bien gérée, la Commission a continué de renforcer les cadres et systèmes de gouvernance afin de renforcer la responsabilité dans tous les domaines de gestion et la performance basée sur les résultats au niveau de tous les départements.

228. *Politiques administratives* : Afin de promouvoir la bonne gouvernance au sein de la Commission, un certain nombre d'importantes politiques administratives ont été élaborées au cours de l'année 2013. La Politique des voyages a été approuvée en mars

2014 et quatre (4) autres Politiques sont achevées et sont prêtes pour adoption : la Politique de recrutement et de sélection, la Politique relative aux indemnités de frais d'études et autres avantages, le Plan d'assistance médicale, la Politique relative aux Congés du personnel et aux jours fériés. D'autres politiques sont encore sous forme de projet, notamment en ce qui concerne les Technologies de l'Information (TI), l'entretien des biens, la Gestion des archives et des installations. Ces politiques devront être finalisées en 2015.

229. *Organes d'appui à la Gestion* – Les organes d'appui à la gestion ont été reconstitués en 2013 ; et la plupart de ces organes sont maintenant opérationnels et continuent d'appuyer le processus de prise de décision de la Commission. La Commission suit le fonctionnement de ces organes en vue de s'assurer de leur efficacité et de leur performance et d'améliorer leur contribution à la gestion de la Commission.

230. *Code d'éthique* : Afin d'améliorer les normes de gouvernance à tous les niveaux de la Commission de l'UA, la Commission a élaboré le Code d'éthique et des politiques anti-harcèlements, le but ultime étant de créer un Bureau d'éthique qui aidera à orienter le personnel dans sa conduite et son comportement. Il y a eu des consultations avec toutes les parties prenantes au sein de la Commission. En outre, un cours de « Formation des formateurs » en éthique a eu lieu en 2014 avec pour objectif de former le reste du personnel en 2015. Les politiques seront soumises au Sous-comité consultatif sur les questions administratives, financières et budgétaires. Enfin, le Code d'éthique devrait être prêt pour soumission à la Conférence de l'Union en janvier 2015.

231. *Révision des salaires de l'UA* : Conformément à la recommandation du Comité exécutif, la Commission a effectué une révision complète de la structure des salaires, des indemnités et des allocations pour tous les fonctionnaires de l'Union, y compris une analyse des résultats de l'étude et des recommandations sur les formules de rémunération ainsi que de leurs implications financières. Le but de l'étude était de comparer le barème de salaire avec les meilleures pratiques internationales et d'établir une méthodologie crédible pour les prochaines révisions et d'améliorer les termes et conditions de service pour le personnel de façon à augmenter les taux de maintien des fonctionnaires. Le contenu du rapport a été présenté en avril 2014 aux membres du Sous-comité du COREP sur les questions administratives, financières et budgétaires et il est prévu une réunion pour discuter et finaliser les conclusions qui seront soumises à l'approbation du Comité exécutif en janvier 2015.

232. *Révision de la Structure de la Commission de l'UA*. Dans le cadre de la réforme des structures, la Commission a entrepris une révision globale de la structure afin de tenir compte des considérations d'efficacité, et de faire en sorte que les compétences disponibles correspondent aux besoins en vue de l'obtention des résultats prévus dans le nouveau Plan stratégique (2014 -17) et dans l'Agenda 2063. Une analyse des besoins en capacités humaines des différents départements et directions a été faite en vue de déterminer la structure qui permettra d'obtenir les résultats tels que

stipulés dans le nouveau Plan stratégique (2014-17) et dans l'Agenda 2063. Les résultats et les recommandations seront présentés aux Organes de décision compétents pour examen.

233. *Attraction, Recrutement et Sélection des Talents* : la Commission a fait d'importants progrès dans la détermination des postes à pourvoir à titre prioritaire en 2014, dans un processus interactif avec les départements concernés. En d'autres termes, les départements ont été davantage impliqués dans les processus de présélection et d'entretiens avec les candidats, donnant ainsi un sens aux recrutements en termes de satisfaction des besoins stratégiques des départements recruteurs et partant de la Commission tout entière. Sous la supervision générale du Comité des Nominations et des Promotions (APROB), les lignes directrices et des méthodologies de notation pour la présélection et les entretiens ont été révisées en tenant compte des stratégies de l'organisation, telles que la parité entre les hommes et les femmes et la répartition régionale afin d'assurer la transparence et l'équité et la pratique de recruter des candidats qualifiés. Au 31 octobre 2014, quarante et une (41) vacances de postes ont été publiées, en plus des postes non pourvus au titre de 2013. Il y a eu en tout 37 présélections, 17 entretiens avec les candidats et 45 nominations. Il importe de noter que cinquante-trois pour cent (53%) de ces nominations sont des femmes, ce qui contribue globalement à la réalisation de la parité de genre tant recherchée au sein de la Commission. Conformément à la décision du Conseil exécutif donnant mandat à la Commission de superviser les processus de recrutement et de sélection de tous les organes de l'Union, la Commission a participé au processus de recrutement à l'Agence de coordination et de planification du NEPAD et au Parlement panafricain (PAP).

234. *Recrutement par le système E-SAP* : Depuis le lancement du système de recrutement électronique en août 2011, il y a eu une forte réduction des délais de recrutement. La présélection des candidats est maintenant simplifiée parce que toutes les candidatures sont soumises dans le même format, et cela rend le processus d'évaluation des candidatures plus efficace. L'amélioration continue des systèmes électroniques est une question importante pour la Commission dont l'objectif est de mettre en œuvre un processus complet de recrutement et de sélection, qui soit informatisé, depuis les requêtes des départements jusqu'à la notification aux candidats et jusqu'au recrutement, selon les meilleures pratiques internationales en matière d'attraction, de recrutement et de sélection des talents et de rétention.

235. *Système de gestion des contrats* : La Commission a également mis en œuvre le système de gestion des contrats e-SAP HR afin d'informatiser l'établissement et le renouvellement de tous les contrats au sein de la Commission. Ce projet améliore l'efficacité et la transparence dans la gestion des contrats de la Commission, réduit la durée du processus et permet d'obtenir les données de performance à toutes les étapes du système.

236. *Mise en œuvre du Module Open Text de SAP* : Ce module qui sert à numériser les dossiers du personnel et à les sécuriser dans un format SAP-PDF accessible uniquement aux utilisateurs autorisés, et qui crée un environnement sans

papier, a été mis en œuvre en 2014. Ceci a conduit à la réduction des coûts de fonctionnement – coûts de papeterie et d'impression ; ; à la réduction de la durée des processus tels que le processus d'achat et le processus de paiement ; à l'amélioration de la transparence des opérations et à la disponibilité en ligne de documents archivés, ce qui élimine les possibilités de perte des documents

237. Mise en œuvre du projet de Mobilité SAP: L'objectif principal de ce projet est de permettre, à tout moment et en tout lieu, l'accès au SAP (Libre- service employés et Libre-service gestionnaires) par les utilisateurs autorisés grâce à des appareils intelligents tels que les iPad et les téléphones intelligents. Ceci permet aux utilisateurs autorisés d'avoir accès en temps réel à l'information partout dans le monde, de réduire le temps pour l'approbation et autres décisions et d'accroître l'accès des gestionnaires aux données essentielles de l'Organisation. La mise en œuvre de ce projet a commencé en 2014 et devrait s'achever en avril 2015.

238. Mise en œuvre Du progiciel Objets de gestion-Tableau de bord SAP: L'objectif principal de ce projet est de permettre aux gestionnaires d'avoir accès aux rapports essentiels des opérations SAP en temps réel aux fins de prise de décision. La mise en œuvre du projet a commencé en 2014 et devrait s'achever à la mi-2015.

239. Paiement électronique avec Chase Bank : La Commission a mis en œuvre un système de paiement électronique en juillet 2014, qui permet les paiements et transferts de fonds électroniques par SAP de la Commission de l'UA vers Chase Bank pour les salaires et les émoluments des fonctionnaires et pour le paiement des fournisseurs. Cela a réduit le travail manuel sur papier, le processus de paiement, et a accru l'exactitude des opérations/transferts ; a permis la vérification en ligne des transactions à travers les états électroniques ; a facilité la standardisation des processus de paiement; et a renforcé la transparence et la responsabilité des opérations.

240. Extension de SAP aux Bureaux et Organes de l'UA : La Commission a déployé SAP ERP dans 6 bureaux à savoir IBAR, Bruxelles, Genève, New York et dans les Missions de Paix à Juba et au Burundi. Le travail préparatoire a été fait pour le déploiement de SAP au Parlement panafricain (Midrand) et à la Cour africaine des Droits de l'homme et des peuples (Arusha). Le déploiement du système aura pour impact de réduire les délais de compilation des états financiers et autres; d'améliorer la visibilité, la transparence et la responsabilité des opérations; et de renforcer l'harmonisation et la standardisation des processus.

241. Assurance médicale : Avec l'assurance médicale avec Vanbreda Medical et Insurance Company basée à Bruxelles, tous les membres du personnel sur contrat de courte durée inférieure à un an sont assurés.

242. Administration de la justice : Dans le cadre de l'administration de la justice pour le personnel, la Commission, en 2014, a redynamisé les systèmes d'administration de la justice à travers la Commission en réorganisant le Comité des griefs et le Conseil de discipline pour traiter des griefs du personnel et des cas de discipline. Pour

opérationnaliser le mandat de la Commission d'enquête sur les plaintes, un groupe de travail a été mis en place pour gérer les plaintes administratives en suspens avant de finaliser la politique sur la procédure des plaintes. Il est prévu que tous les cas de plaintes soient résolus dans le premier trimestre de 2015.

243. La Commission a également constitué un tribunal administratif, qui a commencé son travail en septembre 2014 après 18 ans d'inactivité.

Amélioration de l'efficacité et de la performance opérationnelle au sein de la Commission

244. La Commission poursuit ses efforts d'amélioration de la performance au sein de l'organisation en adoptant les meilleures pratiques internationales, en assurant des services-clients novateurs et en utilisant de façon optimale les ressources humaines, financières et matérielles pour atteindre les résultats attendus par les parties prenantes. Le facteur déterminant a été l'informatisation et l'intégration des services des ressources humaines, des services financiers et d'achat dans le système SAP REP.

245. *Formation, Performance et perfectionnement du personnel.* Le Cadre de gestion du personnel et de responsabilité (PMAF) a permis d'améliorer l'efficacité des fonctionnaires et l'efficacité de l'organisation. Le cycle de performance des fonctionnaires commence en janvier et prend fin en décembre et est ainsi synchronisé avec le cycle budgétaire, cela permet également d'évaluer efficacement la performance du personnel et le taux d'exécution des programmes/ projets des départements. Ce changement de cycle a permis de mobiliser tous les fonctionnaires autour des objectifs et des priorités de l'organisation, avec une définition plus claire des rôles et responsabilités et une répartition plus équitable du travail.

246. *Construction de Centre des Données et Système informatique Cloud :* La construction en cours d'un Centre de données modulaire et virtuel fournira des technologies, et des applications et plateformes novatrices qui amélioreront les services et leur disponibilité pour les activités de la Commission de l'UA. L'équipement a été livré et, est en cours d'installation. Le lancement est prévu pour janvier 2015. Le Centre des données qui sera doté des équipements TI nécessaires fournira des services efficaces, sécurisés, et fiables à la Commission, aux Bureaux régionaux/de représentation, aux Organes et aux CER. Le Centre sera également équipé des Services informatiques Cloud permettant un partage efficace de ressources à travers les appareils mobiles tels que Smart Phones, iPad et autres en vue d'améliorer la performance et l'efficacité des utilisateurs dans leurs activités quotidiennes.

247. *Mise en œuvre de l'ITIL :* La Commission a adopté les meilleures pratiques internationales certifiées ISO pour la fourniture de services TI à la Commission. L'objectif est d'avoir des services efficaces garantis par Accord et avec des procédures opérationnelles standards claires pour que les clients de la Commission de l'UA puissent avoir un temps de réponse de service garanti.

248. Continuité des activités et Plan de secours : En 2014, la Commission a également veillé à ce que les activités ne soient pas perturbées à cause des dysfonctionnements de la technologie qui sont inévitables. La Commission, à travers la Division MIS met en œuvre une solution de reprise de manière à assurer la continuité des activités pour toutes les applications de la Commission de l'UA. La feuille de route de ce projet est en cours d'établissement. Ceci est essentiel au regard des systèmes électroniques qui sont disponibles tous les jours de la semaine sur le réseau de l'organisation reliant la Commission, les bureaux régionaux et de représentation et les organes de l'Union.

249. Services médicaux : Avec le nombre croissant des clients et pour répondre à leurs demandes la Commission dans son plan a continué d'améliorer les services à ses patients en renforçant les systèmes de prestation médicale. En 2014, la Commission a effectué une rénovation complète de ses bâtiments, créant ainsi plus d'espace pour ses activités.

250. L'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest a posé des défis sans précédent et a sollicité de par trop les services du Centre médical de l'UA. Le Centre assure le dépistage de l'Ebola aux réunions de l'UA, et fournit des informations aux fonctionnaires et aux délégués. Une unité de quarantaine avec deux lits est en cours de construction, l'équipement et les médicaments ont été commandés pour cette unité.

251. Les Services médicaux ont travaillé très étroitement avec le Département Paix et Sécurité pour les examens médicaux des troupes avant leur déploiement dans les zones de mission ainsi que pour les cas d'invalidité et de décès des soldats qui ont été déployés à Mogadiscio (Somalie) dans le cadre de l'AMISOM. Récemment, le Conseil médical de l'UA (UA-MEB) pour invalidité et les décès a fourni une assistance technique à la CEDEAO et a établi un Conseil médical pour la CEDEAO. Le Conseil médical de l'Union africaine a également travaillé avec l'Équipe médicale de la CEDEAO pour l'évaluation médicale des troupes du Togo, du Niger, du Burkina Faso et du Tchad déployées au Mali dans le cadre de la MISMA.

252. Gestion des Conférences : La Commission a continué à fournir les services d'interprétation et de traduction pour les réunions et conférences. Afin de fournir des services de conférences à des coûts raisonnables, la Commission a introduit un système de gestion du travail de l'Unité d'impression, devenu opérationnel à la fin du 1^{er} trimestre de 2014. La Commission a également continué à renforcer les capacités du personnel fournissant les services d'interprétation et de traduction par l'organisation de cours de formation internes et la modernisation des équipements et des logiciels.

253. Entretien et Gestion des Installations : En 2014, la Commission a continué à sous-traiter certains services d'entretien par des contrats d'entretien en vue de réduire le temps de réparation et de réduire les coûts d'entretien en général. La mise en œuvre du Système d'entretien Archibus a permis la gestion et l'entretien de diverses installations et la gestion des espaces à usage de bureau. La Commission supervise également la construction, et la gestion des différents projets en cours ainsi que la

gestion des installations des bâtiments existants. A la date d'octobre 2014, la Division a conclu 106 contrats de location qui ont généré des recettes d'un montant de 311.916,78 \$ EU- location de salles de conférence, de bureaux, d'espace pour les expositions, vente d'articles obsolètes et location de l'espace extérieur pour les pauses-café et pauses-déjeuner pendant le sommet et d'autres réunions. La création d'un Fonds d'entretien pour assurer le financier durable de l'entretien des locaux de la Commission de l'UA a été l'une des plus grandes réalisations de l'année 2014. La Commission continuera à générer des recettes par la location des installations.

254. Projets de construction et de rénovation : La Commission exécute actuellement des travaux de rénovation et d'agrandissement du Centre médical et des travaux de construction des Magasins de la Commission de l'UA pour mettre fin à la location de bâtiments extérieurs et centraliser tous les magasins en un seul endroit. La rénovation et l'agrandissement de la cafétéria ont été achevés en juillet 2014. La Commission travaille actuellement sur la mise en œuvre des projets de construction du Projet Village africain et des résidences pour le Vice-président et les Commissaires après l'acquisition en don de 215 000 m² de terrain du Gouvernement éthiopien.

255. Gestion des magasins et des biens: Concernant la gestion et le contrôle des biens, la Commission a effectué toutes ses opérations sur le système SAP-ERP et de ce fait, le temps de réquisition et de livraison du matériel a été réduit. La Commission a également lancé une initiative de codage de tous ses biens. La codification, l'étiquetage et l'évaluation des biens immeubles ont été achevés en novembre 2014. Ce projet permet d'établir un registre des biens en utilisant un processus informatisé de gestion SAP-ERP pour faciliter la gestion, le contrôle et le suivi des mouvements de tous les biens et pour refléter la valeur exacte des biens dans les états financiers de la Commission conformément aux normes IPSAS. L'inventaire physique et l'étiquetage de tous les biens de la CUA dans les Bureaux régionaux, les Bureaux de représentation, les Bureaux techniques et les Missions de maintien de la paix se feront en 2015. La Commission est également en train de construire un nouveau dépôt. La construction de ce dépôt dans les locaux de la Commission facilitera l'appui logistique car tous les articles seront au même endroit.

256. Achat: Jusqu'en octobre 2014, la Commission a eu 22 réunions de la Commission d'appel d'offres et le total des transactions traitées par le système SAP est de 7.723.661,73 \$EU, soit 5% du budget de la Commission (y compris les salaires et les coûts de voyage). Le taux d'exécution du budget pour les achats a augmenté, dépassant 70 pour cent. Avec les réunions hebdomadaires de la Commission d'appel d'offres, les délais d'acquisition et la durée du cycle d'achat ont été considérablement réduits. Conformément au nouveau règlement financier approuvé, la Commission a entrepris la révision du Manuel des achats.

257. Voyage du personnel: Dans ses efforts visant à améliorer les services de voyage, la Commission a signé de nouveaux accords de service avec des compagnies aériennes- Lufthansa, Ethiopian Airlines, Turkish Airline, South African Airways, Qatar Airways, Egypt Air – pour la fourniture de meilleurs services, tels que la réduction des

prix, les facilités de crédit, l'octroi de poids supplémentaires pour les bagages et l'annulation des pénalités pour non-présentation ou changement de dates.

258. Services de sûreté et de sécurité: Il s'agit de services de sûreté et de sécurité pour les biens et les locaux de la Commission, et pour les fonctionnaires et leur famille à leurs résidences. Un système de sûreté et de sécurité a été mis en place et la Commission est en train de réunir les données concernant les membres du personnel désignés afin de faciliter l'arrivée des agents de la sécurité. La Commission fournit également des rapports mensuels sur la situation sécuritaire dans le pays. En outre, le projet sur les périmètres de sécurité a été achevé. Ce projet a permis d'améliorer le contrôle global de l'accès aux locaux de la Commission de l'UA et de renforcer la surveillance caméra de tous les bâtiments et environs. La phase I du projet a été achevée. Elle comprend la protection de la clôture de la Commission de l'UA, le contrôle à l'entrée principale avec un système de contrôle des véhicules et des détecteurs de métaux, la caméra-surveillance et la vidéosurveillance, et le contrôle à l'entrée des cartes d'accès à la Commission.

259. Elaboration de la Charte des services: Dans le cadre des efforts qu'elle continue de faire pour améliorer les services aux clients conformément aux normes de qualité et pour jouer son rôle clé dans la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Commission a lancé la Charte des services aux clients pour mettre en évidence son engagement à fournir des services avancés et faisant l'objet d'un suivi régulier. Cette Charte a été élaborée conformément aux normes et aux meilleures pratiques internationales. Toutes les parties prenantes, y compris la haute direction, les fonctionnaires et les clients sont impliquées dans le processus de conception, d'examen, d'évaluation et d'amendement de la charte pour assurer l'amélioration continue de la charte et partant des services, afin de répondre aux besoins du client à tout moment.

260. Etablissement de profil des compétences. Pour identifier les écarts entre les compétences actuelles et les besoins futurs, il a été fait une évaluation des compétences afin d'identifier toutes les compétences, aptitudes et talents de la Commission. Cela permettra d'identifier les domaines qui nécessitent le perfectionnement des fonctionnaires et qui sont liés aux objectifs de la Commission.

261. Gestion des dossiers: en 2014, la Commission a mis en place le système électronique de gestion des dossiers (AUREMS) pour 4 bureaux de l'UA à savoir New York, Washington, Alger et Ouagadougou. L'objectif principal du système centralisé est de faciliter une meilleure gestion et tenue des dossiers et d'assurer la continuité des activités et la reconstitution de tous les documents officiels de l'Union africaine. La Commission a également commencé à mettre en place le Centre d'Archivage pour centraliser tous les documents papiers en un seul endroit et pour les convertir en format électronique à l'usage des différents utilisateurs autorisés.

Edification d'une Commission financièrement viable et durable

262. S'appuyant sur les leçons tirées de l'année 2013, la Commission a obtenu l'approbation du budget 2015 à temps par la Session de la Conférence qui a eu lieu en juin 2014 à Malabo. La Commission a continué à améliorer sa viabilité et sa durabilité financière en assurant une utilisation prudente, responsable et transparente de ses ressources financières et en soutenant efficacement les efforts visant à identifier et à développer des sources alternatives de financement viables pour les programmes de l'UA.

263. Le facteur déterminant en 2014 a été la mise en œuvre des normes IPSAS après leur adoption en 2013. Les mécanismes de mise en œuvre des normes IPSAS et les mécanismes de gouvernance, le groupe de travail sur la mise en œuvre et autres groupes de travail ont été mis en place, et un plan et un budget de haut niveau ont été préparés et approuvés. Au cours du premier trimestre de 2014, les groupes de travail ont préparé des plans de travail détaillés. Ces plans sont l'objet d'un suivi régulier et sont systématiquement évalués. La Commission devrait mettre en œuvre les normes IPSAS d'ici le 31 décembre 2014. Huit secteurs d'activité ont été déclarés essentiels (ex : états financiers; biens, installations et équipements, comptabilisation des recettes, comptabilisation des dépenses; opérations de change, inventaire; indemnités et avantages du personnel, passif et questions budgétaires) et des efforts sont faits pour mettre en œuvre ces normes. Le Manuel des normes IPSAS a été préparé, et le manuel des procédures financières sera finalisé d'ici la fin de 2014. La formation sur la mise en œuvre a été organisée pour le personnel des différents organes et institutions de l'Union.

264. La Commission a continué à suivre et à soutenir financièrement les activités de la Division des opérations d'appui la paix (PSOD) pour améliorer la gestion financière des nouveaux bureaux et faire en sorte que les nouvelles opérations de maintien de la paix soient menées conformément aux procédures financières. La Commission poursuivra ses efforts de mise en œuvre des réformes de la gestion financière globale de l'Union afin d'améliorer la surveillance fiduciaire, les contrôles internes et la gestion des risques.

265. Dans le cadre de ses efforts pour assurer la rigueur financière, la Commission a élaboré un guide de lutte contre la fraude et la corruption, et un guide de gestion des risques d'entreprise qui sont en cours de finalisation aux fins de mise en œuvre. En outre, la Commission œuvre activement à l'harmonisation des processus, des procédures et des services communs et à l'application uniforme des politiques d'intégration. Le règlement financier révisé a été approuvé en Janvier 2014. Pendant toute l'année, des rapports de gestion financière ont été fournis puisque ces informations sont déjà disponibles aux fins de prise de décisions stratégiques et administratives.

266. La Commission a également été soumise à une évaluation institutionnelle pour déterminer son éligibilité au nouveau financement de l'Union européenne, au titre duquel sept piliers ont été audités à savoir le contrôle interne, la comptabilité, la vérification externe, les subventions, les achats et la sous-délégation. Les résultats de l'audit seront publiés en Janvier 2015. La Commission a clôturé le débat sur les 55 millions d'Euros de l'UE et les questions en suspens en ce qui concerne la mise en œuvre et l'audit ont été réglées afin d'assurer une utilisation maximale des ressources. Les activités du projet seront suivies de près et des mesures d'atténuation seront toujours appliquées dans la mesure du possible. Il est à espérer que les états financiers pour 2014, qui seront finalisés d'ici mars 2015, seront conformes aux normes IPSAS

267. *Vérification interne:* le Bureau du Vérificateur interne a exécuté 37 projets, aussi bien de son plan annuel qu'à la demande de la haute Direction. En résumé, le Bureau a réalisé 25 projets de vérification (57% du plan) qui sont à divers stades (projet de rapport, rapport final ou travail en cours sur le terrain). En outre, il a exécuté 12 projets de vérification en dehors du plan annuel de vérification, à la demande de la haute Direction. Le Bureau travaille actuellement sur le dernier plan trimestriel pour mettre en œuvre les autres projets. D'une façon générale, les vérifications effectuées ont conduit à une amélioration de plusieurs aspects des contrôles internes au niveau du Siège, des organes de l'UA, des bureaux de représentation/Bureaux régionaux et des missions sur le terrain.

268. Grâce au renforcement des ressources humaines et aux initiatives de renforcement des capacités, le Bureau a effectué différents types de vérification, y compris financière, de conformité, opérationnelle (audits de performance), de technologies de l'information, et d'enquêtes. En outre, la formation du personnel de vérification, ainsi que la participation à des conférences professionnelles ont permis au Bureau de se tenir au fait des pratiques actuelles en matière de vérification interne.

269. Les deux comités d'audit à savoir le Comité de suivi de la Vérification interne (IAPC) et le Sous-comité du COREP sur les questions d'audit qui ont été opérationnalisées en 2013 ont continué à exécuter leurs activités. La mise en place de ces comités a renforcé la confiance des partenaires de l'UA, puisque ces comités ont, entre autres, facilité l'évaluation de la mise en œuvre des rapports de vérification.

Résultat 7.2 Relations avec les Organes de l'UA, les CER et les Partenaires stratégiques, renforcées.

270. Il ressort du rapport sur les différentes activités et résultats qu'il y a des interactions dynamiques avec les organes de l'UA et les CER sur les divers programmes et initiatives de l'UA, en ce qui concerne la paix, et la sécurité et sur les diverses initiatives de développement. Les CER ont joué un rôle crucial dans l'élaboration de l'Agenda 2063, et leur inclusion dans le Comité ministériel de suivi de Bahir Dar contribuera à la détermination d'objectifs stratégiques plus vastes en ce qui concerne la mise en œuvre et la coordination. La Commission a facilité des réunions de

coordination avec les CER, la CEA, la BAD et l'Agence du NEPAD, qui ont contribué à renforcer l'harmonisation des politiques et des programmes continentaux.

271. Appui aux organes délibérants de l'UA: En sa qualité d'organe chargé de fournir les services administratifs et de secrétariat aux organes délibérants, la Commission a continué à faciliter le travail des organes délibérants. Grâce à la gestion des programmes d'événements, la Commission a rendu les coûts d'organisation des événements raisonnables, contribuant ainsi à la gestion coordonnée, cohérente et organisée de ces événements. La Commission a continué à s'améliorer en termes de planification, et d'organisation des réunions de tous les organes délibérants de l'UA et de fourniture des services de secrétariat à ces organes.

272. Les relations de la Commission de l'UA avec les **autres institutions continentales stratégiques**, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, l'Agence du NEPAD et la Banque africaine de développement se poursuivent, y compris les activités conjointes, tel qu'indiqué tout au long de ce rapport, la participation réciproque aux activités, et la collaboration continue dans l'élaboration de l'Agenda 2063.

Coopération avec les partenaires internationaux

273. Au cours de la période considérée, la Commission, en collaboration avec des partenaires et des organisations, et conformément à son calendrier annuel, a convoqué les Sommets suivants:

- Le **4^e Sommet Afrique-UE** à Bruxelles, en Belgique les 2 et 3 avril 2014, sur le thème "Investir dans les populations, la prospérité et la paix". Le Sommet a adopté la Déclaration, la Feuille de route 2014-2017 et une déclaration séparée sur la migration et la mobilité.
- Le **1^{er} Sommet des dirigeants d'Afrique- et des Etats Unis** à Washington, DC, États-Unis du 4 au 6 août 2014 sur le thème "Investir dans la génération future".
- Le **2^e Sommet Afrique-Turquie** à Malabo, en Guinée équatoriale du 19 au 21 novembre 2014 sur le thème "Nouveau modèle de partenariat pour le renforcement du développement durable et de l'intégration" Le Sommet a adopté une Déclaration, un Plan conjoint de mise en œuvre et la Matrice des projets prioritaires 2015-2018.

274. Partenariat Afro- Arabe: La Commission a travaillé en collaboration avec le Secrétariat général de la Ligue des États arabes pour assurer le suivi des résultats du 3^e Sommet Afro-arabe, comme suit :

- Co-organisation de trois réunions du Comité de coordination du partenariat Afro- arabe au niveau des hauts fonctionnaires, à Addis-Abeba, au Caire et au Koweït. Le Comité a élaboré le plan de travail consolidé pour la mise en œuvre des résolutions du 3^e Sommet Afro- arabe.
- Participation à la réunion ministérielle de coordination, qui s'est tenue à New York, le 22 septembre 2014, pour approuver le plan de travail pour la mise en œuvre.
- Lancement d'un certain nombre d'initiatives visant à renforcer la capacité de l'Institut culturel Afro-arabe basé à Bamako, (Mali).
- Suivi, en collaboration avec le Comité de coordination et l'État du Koweït, de la mise en œuvre des initiatives de l'Emir du Koweït sur l'investissement et le développement en Afrique, qui ont été annoncées au 3^e Sommet Afro-arabe.

275. La Conférence internationale de Tokyo pour le développement de l'Afrique (TICAD): La Commission a co-organisé avec d'autres la Première Réunion ministérielle de la TICAD V à Yaoundé, Cameroun en mai 2014, qui a examiné la matrice pour la mise en œuvre.. Cette matrice couvre les projets visant à réaliser les résultats énoncés dans le plan d'action de la TICAD V. La proposition de la réunion ministérielle de réduire la périodicité du Sommet de la TICAD, de cinq à trois ans est à l'étude. Conformément au principe de rotation du Sommet, la TICAD VI se tiendra en Afrique en 2016.

276. Forum Afrique-Corée: La Commission a reçu 500.000 \$EU de la Corée dans le cadre du fonds Coréen. Ce fonds est utilisé pour mettre en œuvre des programmes, y compris des projets dans les domaines du Commerce et de l'Industrie, de l'économie rurale et de l'Agriculture, des Ressources humaines, de la science et de la Technologie.

277. Forum de coopération Afrique-Chine (FOCAC) : La Commission reste très activement impliquée dans la mise en œuvre du Plan d'action 2013 -2015. Lors de la visite de S.E. M. Li Keqiang, Premier ministre de la République populaire de Chine à la Commission de l'Union africaine en mai 2014, les deux parties ont décidé de renforcer la coopération en matière de réduction de la pauvreté entre la République populaire de Chine et l'Union africaine et de mettre en œuvre l'Initiative de Trains à grande vitesse. La Chine a décidé d'établir une mission auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba, dans le cadre de ses relations avec l'Union africaine.

278. Sommet du Forum Afrique-Inde: le Forum a été reporté par le Gouvernement de l'Inde en raison de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. La Commission est en consultation avec le Gouvernement de l'Inde pour fixer les nouvelles dates.

279. Sommet Afrique-Amérique du Sud (ASA): En dépit des engagements pris au 3^e Sommet Afrique-Amérique du Sud à Malabo, Guinée équatoriale en février 2013, rien de concret n'a été fait pour exécuter les projets et programmes spécifiques. Cependant, après la tenue de la réunion du Comité ad hoc ASA en septembre 2014, à Quito, en Equateur, il a été élaboré une feuille de route pour La tenue du 4^e Sommet ASA. En outre, il a été proposé que le Secrétariat général de l'Union des nations d'Amérique du Sud (UNASUR) soit l'homologue effectif de la Commission de l'UA afin que la coopération soit véritablement bi- régionale.

280. Evaluation des Partenariats stratégiques de l'Afrique: une évaluation globale des partenariats de l'Afrique avec le reste du monde a été achevée et le document final est en train d'être examiné par la Commission et le COREP.

Partie C : CONCLUSIONS ET L'ANNEE A VENIR

Leçons et défis

281. Le travail fait cette année concernant les 'infrastructures, l'Ebola et l'agriculture et les consultations sur l'Agenda 2063 montre que l'Union africaine est une fenêtre d'opportunité pour établir un large consensus entre les africains et la diaspora non seulement sur la vision, mais aussi pour agir différemment en vue de faciliter la mise en œuvre des priorités de l'Afrique. A cet égard, Il est essentiel que les pays s'engagent à renforcer, à utiliser et à financer les programmes, les stratégies et les institutions.

282. Les discussions sur les sources alternatives de financement ont été prolongées, mais on observe une dynamique en faveur de la recherche par le continent de solutions pour financer son développement. En outre, la Commission et tous les organes délibérants de l'UA doivent veiller à ce que nous utilisons nos maigres ressources de façon rationnelle, efficace et responsable.

283. La paix et de la sécurité, des élections démocratiques une culture des droits de l'homme, la gestion de la diversité, une gouvernance de développement et une gouvernance responsable, toutes choses également importantes pour que les peuples africains aient la stabilité, et pour créer un environnement propice et des institutions appropriées pour la réalisation du développement, de la sécurité humaine et d'une prospérité partagée.

284. Le 3^{ème} Plan stratégique fait obligation à la Commission de l'UA d'accorder une plus grande attention aux résultats qu'aux activités. Le rapport annuel 2014 indique que nous n'avons pas encore atteint cet objectif. La Commission veillera à ce, la priorité aux résultats s'enracine dans sa culture organisationnelle.

L'année 2015:

285. Les questions suivantes seront les principales questions et priorités de l'année 2015:

- mise en œuvre du 3^{ème} Plan stratégique et identification des résultats prioritaires à obtenir, changement de la culture de notre organisation en une culture de résultats et repenser les arrangements institutionnels pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063;
- 2015 est à cinq ans de l'objectif « faire taire les armes » : veiller à ce que les élections de cette année ne soient pas sources de conflits violents, ; redoubler d'efforts pour régler les conflits restants et renforcer l'Architecture africaine de gouvernance;

- Activités concrètes élargies avec des résultats mesurables, sur le thème « l'autonomisation des femmes et le développement pour la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique »;
- progrès en ce qui concerne les sources alternatives de financement des institutions de l'UA, plus particulièrement la mobilisation des ressources pour la réalisation des priorités de l'Afrique;
- Apporter un soutien aux Etats membres et aux CER dans l'intégration de l'Agenda 2063 dans leurs plans et programmes, et assurer la coordination et le plaidoyer pour la mise en œuvre des projets prioritaires;
- assurer le suivi et la promotion de l'intégration continentale y compris la soumission des rapports à mi-parcours sur l'intégration.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2015

Annual Report of the chairperson on the activities of the african Union commission covering the period January to December 2014

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4625>

Downloaded from African Union Common Repository